



2017-2018

INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE DE LA CHAUSSEE D'IVRY



Eure-et-Loir Nature

Maison de la Nature

Rue de Chavannes

28630 Morancez

Tél : 02.37.30.96.96

E-mail : asso@eln28.org

Site internet : www.eln28.org

**INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE
DE LA COMMUNE DE LA CHAUSSEE D'IVRY
POUR LA PERIODE 2017-2018**

Rédaction :

CHERAMY Eva

Inventaires :

CHERAMY Éva, GUERET Éric, ROUX Amélie, GIRARD Laurie
SANDER Giovanni, BERGER-ROBINET Fiona & PARISY Alicia

Contact :

Eure-et-Loir Nature

Maison de la Nature

Rue de Chavannes 28630 Morancez

Tél : 02.37.30.96.96

E-mail : asso@eln28.org

Site internet : www.eln28.org

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
PRESENTATION DE LA COMMUNE	2
METHODES UTILISEES	3
<i>HABITATS</i>	5
<i>FLORE</i>	6
<i>FAUNE</i>	7
OISEAUX.....	8
AMPHIBIENS.....	8
INSECTES.....	8
REPTILES.....	8
CHIROPTERES.....	8
RESULTATS	9
<i>INVENTAIRES DES HABITATS</i>	9
<i>FLORE</i>	14
FLORE PATRIMONIALE.....	14
FLORE EXOTIQUE ENVAHISSANTE.....	19
<i>FAUNE</i>	23
OISEAUX.....	24
INSECTES.....	28
AMPHIBIENS & REPTILES.....	30
MAMMIFERES.....	31
FAUNE PATRIMONIALE.....	34
FAUNE EXOTIQUE.....	35
<i>ZONES À ENJEUX IDENTIFIÉES</i>	37
ZONES À ENJEUX IDENTIFIÉES	38
<i>ACTIONS DE CONSERVATION & DE GESTION À MENER</i>	38
FICHE ACTION n°1: Gestion des boisements.....	40
FICHE ACTION n°2 : Conversion ou Gestion écologique des plantations de peupliers.....	42
FICHE ACTION n°3 : Gestion des prairies.....	44
FICHE ACTION n°4 : Gestion des friches.....	45
FICHE ACTION n°5 : Gestion d'une mare.....	46
FICHE ACTION n°6 : Plantation et Entretien des haies.....	48
FICHE ACTION n°7: Gestion des chemins ruraux enherbés.....	49
FICHE ACTION n°8 : Gestion des pelouses calcaires.....	50
FICHE ACTION n°9 : Gestion des berges des cours d'eau.....	51
FICHE ACTION n°10 : Gestion des espaces verts publics.....	53
FICHE ACTION n°11 : Gestion des fruticées.....	54
FICHE ACTION n°12 : L'ancienne pépinière.....	55
FICHE ACTION n°13 : Elimination de la Renouée du Japon.....	56
FICHE ACTION n°14 : Elimination du Robinier faux-acacia.....	57
FICHE ACTION n°15 : Elimination de la Vigne-Vierge.....	58
FICHE ACTION n°16 : Régulation des populations de Bernache du Canada.....	59

FICHE ACTION n°17 : Quelques astuces pour favoriser la biodiversité et préserver l'environnement dans les espaces publics	60
---	----

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	64
---	-----------

ANNEXES.....	1
---------------------	----------

ANNEXE A : LISTE DE L'INVENTAIRE FLORISTIQUE	1
--	---

ANNEXE B : LISTE DE L'INVENTAIRE FAUNISTIQUE	10
--	----

Figures

Figure 1: Carte de localisation de la commune	3
Figure 2: Périmètres de protection près de la commune	5
Figure 3: Cartographie de l'occupation des sols sur la commune.....	13
Figure 4: Statuts de rareté des espèces végétales inventoriées	14
Figure 5: Localisation des espèces végétales patrimoniales inventoriées	16
Figure 6: Localisation des espèces exotiques envahissantes	22
Figure 7: Répartition des groupes taxonomiques inventoriés	23
Figure 8: Localisation des espèces de faune patrimoniales inventoriées	34
Figure 9: Localisation des espèces de faune exotiques inventoriées.....	35
Figure 10 : Zones à enjeux identifiées sur la commune	37

Tableaux

Tableau I: Calendrier des prospections sur la commune (AAAA/MM/JJ)	4
Tableau II: Critère de rareté des espèces végétales en Eure-et-Loir	6
Tableau III: Catégories de l'IUCN utilisées dans les listes rouges	7
Tableau IV: Espèces végétales patrimoniales.....	15
Tableau V: Espèces végétales exotiques inventoriées	19
Tableau VI: Liste des oiseaux quasi-menacés et menacés inventoriés	24
Tableau VII: Espèces d'insectes remarquables.....	28
Tableau VIII: Espèces d'amphibiens - reptiles inventoriées	30
Tableau IX: Synthèse des espèces inventoriées	36

INTRODUCTION

Au début du XIXe siècle, avec les progrès des sciences naturelles et les révolutions industrielles, l'Occident prend conscience de la nécessité de la conservation du patrimoine naturel. Au cours de la seconde moitié du XIXe siècle, des espaces naturels protégés semblent une solution pour préserver le patrimoine naturel, comme le parc de Yellowstone aux États-Unis. Les premières réglementations sur la chasse et la pêche industrielle sont instaurées, telle que la convention de Berne au début du XXe siècle. A partir des années 1960, la communauté scientifique alerte sur la menace d'une crise écologique anthropique, avec la nécessité d'une utilisation raisonnée des ressources naturelles. Au cours du XXe siècle, la sensibilité écologique va se développer davantage dans les pays occidentaux jusqu'à en devenir politique, avec l'emblématique Sommet de Rio de Janeiro de 1992.

Le terme « diversité biologique », contracté plus tard en « biodiversité », apparaît dans les années 1980 avec l'apparition de la biologie de la conservation, discipline qui se consacre à l'évaluation des impacts anthropiques sur les espèces et les écosystèmes.

Malgré sa popularité, le mot biodiversité demeure confus. Au sens large, la diversité biologique représente toute la variabilité du monde du vivant, les humains inclus. La biodiversité existe en effet sur 3 niveaux : la diversité génétique, la diversité des espèces et la diversité des écosystèmes. Il convient d'ajouter également la diversité fonctionnelle, c'est-à-dire l'ensemble des interactions des êtres vivants entre eux et avec les écosystèmes.

De par sa complexité, il n'existe aucune mesure de la biodiversité qui fasse consensus. De plus, mesurer l'ensemble de la biodiversité est irréalisable. C'est pourquoi, des indicateurs de biodiversité sont utilisés pour avoir des estimations.

L'un des principaux outils fiables pour évaluer la biodiversité reste l'inventaire naturaliste. Il permet d'améliorer les connaissances et réaliser des suivis.

En tant qu'outils de suivi, ces inventaires sont aussi des moyens de communication efficaces pour montrer de manière simple et concise les faits à tous les acteurs. Ils fournissent des aides à la décision, pour mettre en place des politiques de protection adaptées, mais aussi pour juger des actions à réaliser.

En France, la loi Grenelle I (3 août 2009) permet de répondre aux enjeux environnementaux en définissant concrètement les politiques environnementales. La loi Grenelle II (12 juillet 2010) formalise un cadre d'action pour répondre à « l'urgence écologique et aux besoins de transition ».

Avec un cadre juridique et les demandes des acteurs de l'environnement, le ministère chargé de l'Environnement a mis en place un programme d'amélioration des connaissances à l'échelle locale avec la création des atlas de la biodiversité communale (ABC).

Dans le cadre de sa stratégie pour la biodiversité, le Conseil Régional du Centre-Val de Loire a initié l'Inventaire de la Biodiversité Communale (IBC), suite à la proposition du réseau associatif *France Nature Environnement* Centre-Val de Loire de travailler sur cette thématique. L'IBC s'inspire de l'ABC mais il est mis en place de manière indépendante. Depuis 2010, le réseau associatif accompagne les communes et les intercommunalités volontaires dans la connaissance et la prise en compte de la biodiversité de leur territoire dans leurs décisions.

Un IBC consiste à procéder tout d'abord à un état des lieux du patrimoine naturel (faune, flore et milieux) de la commune sur 2 ans (45 jours). Cet état des lieux permet d'améliorer les connaissances pour identifier les enjeux principaux liés à la biodiversité remarquable et ordinaire. Dans un second temps, les élus et les acteurs locaux sont sensibilisés à la conservation et à la restauration du patrimoine naturel communal avec des restitutions publiques, des résultats d'inventaires, des sorties nature, des conférences ou encore des animations scolaires.

A terme, l'IBC a pour ambition de permettre aux élus d'assimiler la biodiversité dans leurs réflexions, afin d'orienter les projets d'aménagement et de faire évoluer les documents d'urbanisme (SCOT, PLU). Il peut aussi permettre de prendre en compte la déclinaison locale de la Trame Verte et Bleue (TVB), avec les noyaux et les corridors écologiques.

Ce rapport constitue le bilan de l'IBC 2017/2018 de La Chaussée d'Ivry, qui constitue la dixième commune à effectuer cette démarche en Eure-et-Loir.

La première partie traite des méthodes employées, la seconde des résultats et des actions de conservation et de gestion à mener.

PRESENTATION DE LA COMMUNE

La Chaussée d'Ivry est une commune française située dans le département d'Eure-et-Loir, en région Centre-Val de Loire. Elle fait partie de l'arrondissement de Dreux et du canton d'Anet, à l'extrême nord du département. Elle est limitrophe du département de l'Eure et de la Région Normandie.

La commune héberge environ 1099 habitants (INSEE, 2015), répartis sur une superficie de 8,39 km².

La Chaussée d'Ivry est traversée par la rivière la Vesgre, affluent de l'Eure en rive droite. Le point de confluence de la Vesgre avec l'Eure se situe sur le territoire de la commune à l'Ouest.

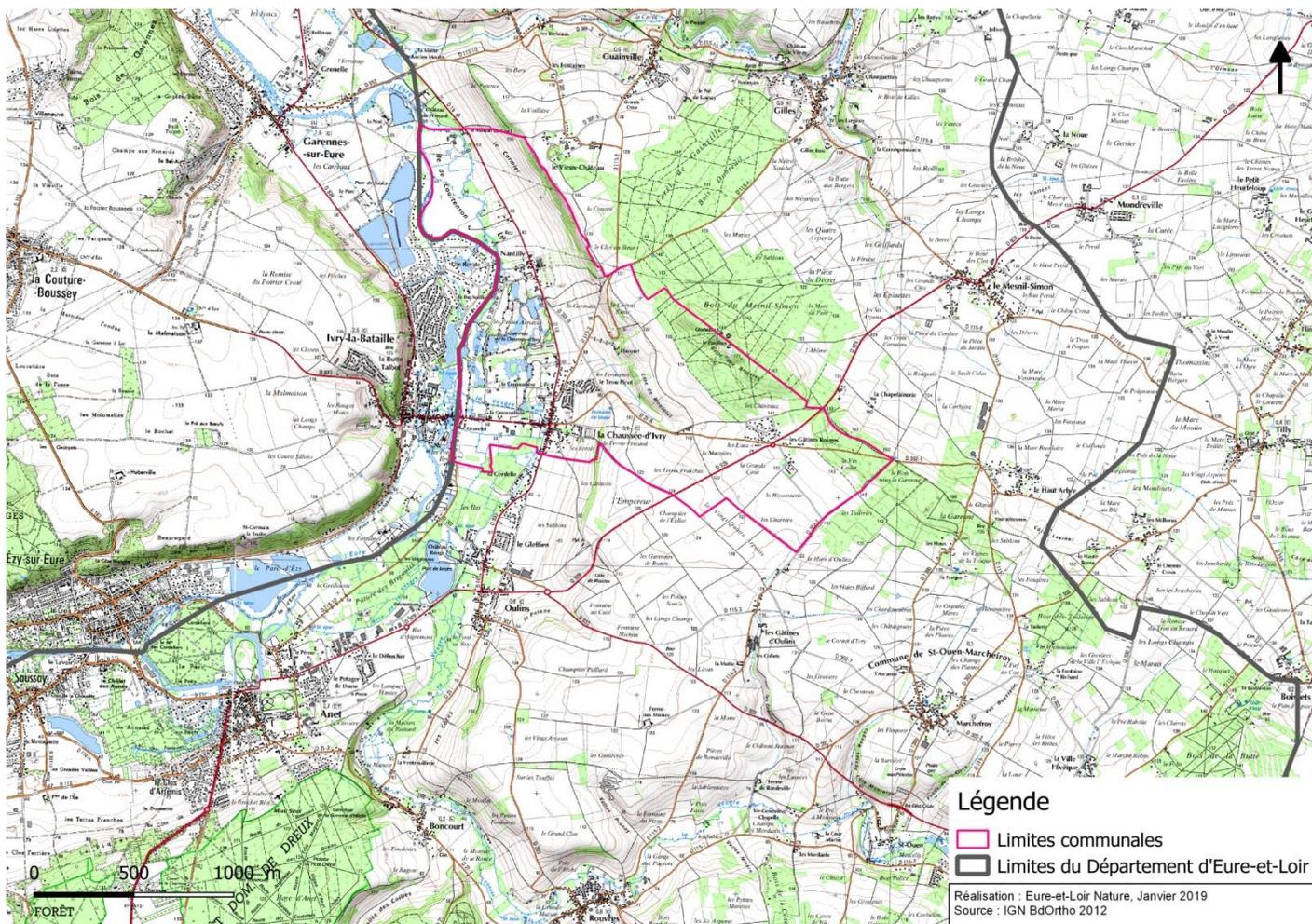


Figure 1: Carte de localisation de la commune

METHODES UTILISEES

Les prospections se concentrent sur la flore, les oiseaux, les insectes (libellules et papillons diurnes), les amphibiens et de manière plus ponctuelle sur les reptiles et les chauves-souris. Les inventaires sont répartis sur le printemps et l'été en fonction des groupes taxonomiques afin de maximiser les chances d'observations (voir tableau I ci-dessous). Des observations ponctuelles d'autres groupes sont renseignées lors des autres inventaires en fonction des compétences des observateurs présents.

Les habitats présents dans le périmètre communal sont également recensés souvent en même temps que les inventaires flore.

Les données collectées sont centralisées sur la base de données en ligne SIRFF (Système d'Information Régional sur la Faune et la Flore). Elles sont ensuite traitées. Les doublons sont supprimés. Les données au genre sont ignorées et les sous-espèces sont seulement renseignées au niveau spécifique. Les données sont ensuite mises en forme via un logiciel cartographique (QGIS 2.18.14).

La nomenclature officielle (TAXREF 11) et la réglementation en vigueur des espèces est vérifiée auprès de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN). Les listes rouges régionales, nationales, européennes et internationales de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) sont aussi renseignées à partir du site web de l'INPN. Cependant, les listes rouges ne sont pas exhaustives et certaines espèces ne sont pas évaluées.

Tableau I: Calendrier des prospections sur la commune (JJ/MM/AAAA)

DATE	FLORE	AMPHIBIENS	OISEAUX	INSECTES	REPTILES	CHIROPTERES
20/03/2017		x	X			
04/04/2017	X		X	X		
24/04/2017			X	X		
09/05/2017	X			X	X	
26/05/2017			X			
11/05/2017			X			
08/06/2017	X			X		
15/06/2017	X			X		
11/07/2017	X		X	X	X	
03/08/2017		X				
18/04/2018	X			X		
25/05/2018	X					
01/06/2018	X					
26/06/2018	X			X	X	
16/08/2018	X	X		X	X	
12/09/2018				X		
03/10/2018						X

Les données bibliographiques recensent environ 620 espèces présentes sur le territoire depuis le début du XXI^e siècle (MNHN, 2014). Il existe deux périmètres traversant la commune : le périmètre de protection du site Natura 2000 en Zone Spéciale de Conservation (29/11/2011) de la « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents » (FR2400552), et le périmètre d'inventaire de la ZNIEFF continentale de type 1 « Pelouses du Vieux-Château » (240030436). Plusieurs ZNIEFF de type 1 et de type 2 sont présentes sur les communes avoisinantes : Les ZNIEFF de type 1 "Pelouses de la vallée Prunay" n°240030408, "Pelouses des Gâtines d'Oulins" n°240030545, "Les coteaux de Garennes-sur-Eure" à Ivry-la-bataille n°230009132 et "La côte blanche, la côte aux brunots" n°230016043 et les ZNIEFF de type 2 "La forêt d'Ivry" n°230000825, "Plateau du Grand Mantois et vallée du Sausseron" n°110030075 et "Plateau de Longnes" n°110030072.

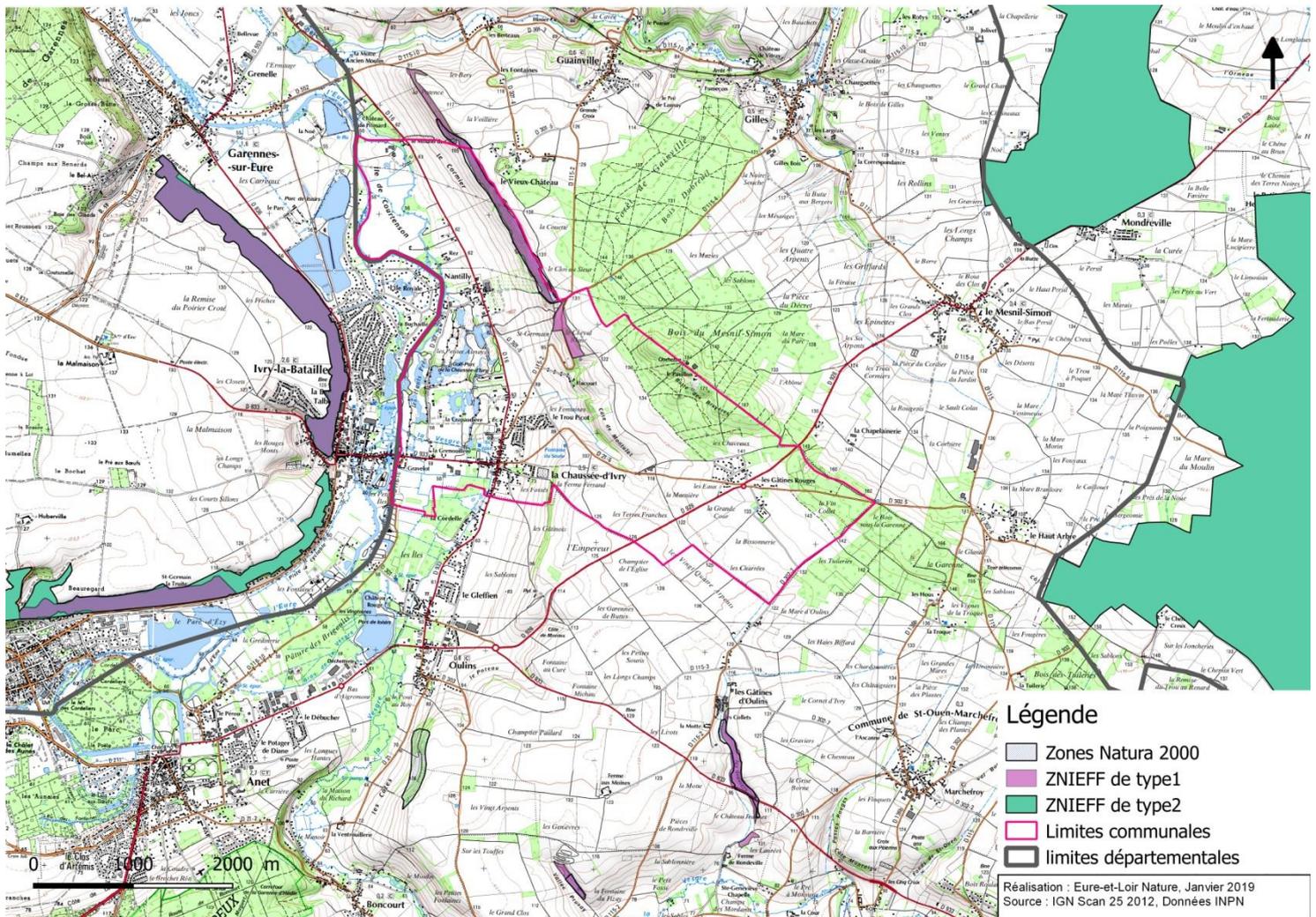


Figure 2: Périmètres de protection près de la commune

HABITATS

Un habitat est constitué d'un milieu (le biotope) et de l'ensemble des êtres vivants présents (la biocénose).

La cartographie des habitats et de l'occupation des sols est réalisée à partir d'une prospection préalable sur le terrain. L'identification des habitats est réalisée grâce à la nomenclature EUNIS, actuellement en vigueur.

Le dessin de polygones est accompli avec un logiciel cartographique (QGIS 2.18.12) à l'échelle 1 : 4000, avec le référentiel géographique Lambert 93 (SCR 2154). Les fonds de cartes utilisés sont des orthophotographies 2012 éditées par l'Institut Géographique National (IGN), avec une précision de 5 mètres. Les routes et le réseau hydrographique sont aussi issus de l'IGN.

FLORE

L'inventaire se concentre sur la flore vasculaire. Les espèces végétales sont inventoriées à partir de prospections systématiques sur un échantillonnage de zones identifiées comme naturelles et semi-naturelles.

La nomenclature officielle et la réglementation en vigueur de chaque espèce sont vérifiées à partir du site web de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).

Le **statut de rareté** des espèces (très communes, communes, assez communes, assez rares, rares, très rares) est issu de l'*Atlas de la flore sauvage du département d'Eure-et-Loir*. Ce critère de rareté correspond au pourcentage de communes en Eure-et-Loir où l'espèce considérée est observée ; ceci depuis 1990 sur les 403 communes recensées lors de la réalisation de l'atlas.

Tableau II: Critère de rareté des espèces végétales en Eure-et-Loir

Statut	Très Commune	Commune	Assez Commune	Assez Rare	Rare	Très Rare
Fréquence	> 50 % des communes	25 à 50 % des communes	12.5 à 25 % des communes	5 à 12.5 % des communes	2 à 5 % des communes	0.5 à 2 % des communes

Le **statut d'indigénat** est issu du même ouvrage (indigène, exotique, subspontané et naturalisé). Les espèces végétales sont dites subspontanées lorsqu'il y a reproduction, mais pas sur plusieurs générations. Les espèces exotiques sont dites naturalisées quand la reproduction est viable sur le long terme.

Le **statut de menace** des espèces est issu des listes rouges régionales ou nationales. Les catégories (voir Tableau II) préoccupation mineure (LC) et quasi-menacée (NT) dans les classements des listes rouges concernent les espèces non menacées de disparition. La catégorie NT regroupe les espèces pouvant devenir menacées si aucune gestion conservatoire n'est réalisée dans la région considérée.

Les espèces jugées menacées sont hiérarchisées dans les 3 catégories : vulnérable (VU), en danger (EN) et en danger critique (CR), en fonction de leur degré de risque de disparition.

La catégorie « données insuffisantes » (DD) est appliquée aux espèces avec peu de données qui ne permettent pas d'utiliser les critères de l'UICN.

La catégorie non applicable (NA) regroupe les espèces exotiques ou occasionnelles qui ne sont donc pas évaluées.

Les espèces non évaluées (NE) ne concernent que les oiseaux nicheurs et les mammifères terrestres de la liste rouge de la région Centre-Val de Loire. Les espèces ainsi catégorisées sont identifiées mais non évaluées selon les critères de l'UICN.

Tableau III: Catégories de l'IUCN utilisées dans les listes rouges

Catégories UICN	Abréviations
Préoccupation mineure	LC
Quasi-Menacées	NT
Vulnérable	VU
En Danger	EN
En Danger Critique	CR
Données Insuffisantes	DD
Non Applicable	NA
Non Evaluées	NE

Les **espèces exotiques envahissantes** (EEE) de la région Centre-Val de Loire sont listées par la DREAL selon l'échelle de Lavergne (avérée générale, avérée locale, potentielle et émergente). Une espèce est dite invasive **avérée** lorsque la prolifération est effective dans des milieux naturels stables, en occasionnant des altérations, vraies ou supposées, sur l'abondance des communautés végétales indigènes. Elle est **avérée locale** si sa distribution demeure marginale. Elle est **avérée générale** lorsque la distribution est globale dans la région.

Une espèce est dite **invasive potentielle** lorsque la prolifération est effective dans des milieux naturels perturbés, tels que les milieux rudéraux. Les espèces considérées comme **émergentes** sont des espèces exotiques dont l'expansion est inconnue ou limitée en région Centre-Val de Loire.

D'autre part, une espèce dite simplement « exotique » est une espèce non indigène ne présentant pas de tendance à envahir son milieu de vie.

Une espèce végétale est considérée **patrimoniale** si elle est indigène avec une fréquence d'apparition située entre assez rare et très rare. Elle peut aussi être jugée d'intérêt si elle possède un statut réglementaire particulier (par exemple une protection nationale et/ou régionale).

FAUNE

La nomenclature officielle et la réglementation en vigueur de chaque espèce sont vérifiées à partir du site web de l'INPN.

Les **statuts de rareté et de menace** sont notamment issus du *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacées de la région Centre*. Cependant, les listes rouges ne sont pas exhaustives et certaines espèces ne sont pas répertoriées.

Une espèce animale est considérée **patrimoniale** si la liste rouge régionale indique un statut d'espèce menacée : en danger critique (CR), en danger (EN) ou vulnérable (VU).

OISEAUX

Un transect linéaire est réalisé pour prospecter l'avifaune diurne sur la commune. C'est un « échantillonnage linéaire » qui se fait à pied en milieu homogène et à vitesse constante, pour identifier au chant ou à la vue les oiseaux présents autour de l'observateur.

AMPHIBIENS

Les Amphibiens sont inventoriés à partir des milieux jugés favorables. Les Anoures (grenouilles et crapauds) sont identifiés au chant et à la vue à proximité des plans d'eau et des cours d'eau, durant leur période d'activité maximale (Avril à Juin).

Les Urodèles (les tritons) sont identifiés à partir de captures à l'épuisette ou avec une nasse dans les plans d'eau.

INSECTES

Les Odonates, les Rhopalocères et les Orthoptères n'ont pas de protocole à proprement parler. Ils sont échantillonnés selon leurs milieux jugés favorables.

Les prairies et jachères sont prospectées pour les papillons diurnes et les orthoptères. Les bords des cours d'eau et des plans d'eau sont prospectés pour les libellules. Les identifications sont effectuées à vue, par des captures au filet ou par des photographies.

REPTILES

Les Reptiles ont été identifiés grâce à cinq plaques à reptiles. La méthode consiste à déposer une plaque de caoutchouc dur en laissant un espace suffisant pour que les reptiles se cachent en dessous, afin d'y trouver un refuge chauffé. L'observation d'individus est ainsi facilitée. Ces plaques sont relevées lors des autres inventaires.

CHIROPTERES

Les Chiroptères sont inventoriés à partir de 3 zones d'écoute. Le protocole consiste à effectuer un transect ou point(s) d'écoute(s) sur chaque zone d'écoute sur une durée de 30 min avec un détecteur à ultrasons (Pettersson D240X) couplé à un enregistreur.

Les ultrasons, inaudibles à l'oreille humaine, sont collectés. Certaines espèces peuvent être identifiées directement à l'oreille, d'autres nécessitent de visualiser les sonagrammes, représentés grâce à un logiciel spécialisé (BatSound). L'identification de ces espèces se fait ensuite selon les gammes de fréquences, les formes des signaux ainsi que les caractéristiques acoustiques.

RESULTATS

INVENTAIRES DES HABITATS

Les habitats inventoriés durant cet IBC sont traduits selon la synthèse de classification des habitats EUNIS. Pour une meilleure lisibilité, la dénomination des habitats dans la légende de la carte est simplifiée. 28 habitats ont été identifiés dont certains présentent un intérêt patrimonial comme les pelouses calcicoles et les prairies humides.

HABITATS NATURELS & SEMI-NATURELS

(C1.2) MARES ET ETANGS MESOTROPHES PERMANENTS

Etangs et mares d'origine naturelle contenant de l'eau douce ou saumâtre relativement riche en nutriments et en bases dissoutes. Ils hébergent des communautés végétales d'hydrophytes et de plantes aquatiques. (cf. fiche action 5)



(C2.3) COURS D'EAU PERMANENTS NON SOUMIS AUX MAREES, A DEBIT REGULIER

Cours d'eau permanents aux eaux calmes et leurs communautés animales et algales microscopiques, pélagiques et benthiques. L'unité comprend les fleuves, rivières, ruisseaux, ruisselets et rus à débit lent, ainsi que les rivières à débit rapide et à flux laminaire. (cf. fiche action 9)

(C2.5) COURS D'EAU TEMPORAIRES

Cours d'eau dont l'écoulement est interrompu pendant une partie de l'année, laissant le lit à sec ou avec des mares.

(E1.26) PELOUSES SEMI-SECHES CALCAIRES SUBATLANTIQUES

Formations plus ou moins mésophiles, fermées, dominées par des graminées pérennes, formant des touffes, colonisant des sols relativement profonds, principalement calcaires. Généralement riches en espèces, ces communautés peuvent être envahies par l'espèce très sociale *Brachypodium pinnatum*. Ces pelouses ont un intérêt patrimonial



notamment en raison de la présence d'orchidées. Ces milieux très dynamiques sont menacés de fermeture à cause de l'abandon de certains usages comme le pâturage. (cf. *fiche action 8*)

(E2) PRAIRIES MESIQUES

Pâturages et prairies de fauche mésotrophes et eutrophes, planitiaires et montagnards, des zones boréale, némorale, méditerranéenne et des zones humides chaudes et tempérées. Elles sont en règle générale plus fertiles que les pelouses sèches (E1) et comprennent les terrains de sport et les pâturages améliorés ou réensemencés. (cf. *fiche action 3*)

(E3) PRAIRIES HUMIDES

Prairies humides et communautés de grandes herbacées non améliorées ou légèrement améliorées des zones boréale, némorale, humide chaude et tempérée, steppique et méditerranéenne. (cf. *fiche action 3*)

(E2.1) PÂTURAGES PERMANENTS MÉSOTROPHES ET PRAIRIES DE POST-PÂTURAGE

Le pâturage est un milieu dominé par les graminées, mésophile et mésotrophe, maintenu en l'état par l'action des herbivores domestiqués (broutage et piétinement). (cf. *fiche action 3*)

(G1) BOISEMENTS ET FORÊTS DE FEUILLUS CADUCIFOLIES

Le boisement est une communauté végétale dominée par des arbres avec un recouvrement de la canopée d'au moins 10%. Les arbres sont définis comme des plantes ligneuses à tige unique, pouvant atteindre à maturité au moins 5 m de hauteur, dans des conditions climatiques ou édaphiques favorables. Les arbres feuillus caducifoliés perdent leurs feuilles en hiver. (cf. *fiche action 1*)

(G5.1) ALIGNEMENTS D'ARBRES

Ce sont des alignements plus ou moins interrompus d'arbres formant des bandes à l'intérieur d'une mosaïque d'habitats herbeux ou de cultures ou le long des routes, généralement utilisés comme abri ou ombrage. Ils diffèrent des haies en ce qu'ils sont composés d'espèces pouvant atteindre au moins 5 m de hauteur et en ce qu'ils ne sont pas régulièrement taillés sous cette hauteur.

(G5.5) BOSQUETS

Ce sont des petits bois anthropiques mixtes de feuillus et conifères. Leur étendue ne dépasse pas 0.5 ha. (cf. *fiche action 1*)

(G1.C1) PLANTATIONS DE PEUPLIERS

Plantations d'espèces, d'hybrides ou de cultivars caducifoliés du genre *Populus* notamment *Populus nigra*, *Populus deltoides*, *Populus canadensis*, etc. (cf. *fiche action 2*)

(X13) TERRAINS FAIBLEMENT BOISES AVEC DES ARBRES FEUILLUS CADUCIFOLIES

Terrains sur lesquels les éléments boisés comportent des feuillus caducifoliés, avec une canopée couvrant moins de 5% de la surface. (cf. fiche action 3)

(E2.64) PELOUSES DES PARCS

Pelouses, généralement tondues, composées de graminées indigènes ou parfois exotiques, constituant des éléments des parcs urbains. (cf. fiche action 10)

(F3.1) FOURRÉS TEMPÉRÉS

Les fourrés sont constitués de communautés arbustives situées sur des terrains secs ou inondés temporairement (moins de la moitié de l'année), avec un couvert végétal dépassant 30%, et dominé par des espèces buissonnantes de moins de 5m de haut. **Est compris dans cet habitat la fruticée avec faciès prairiaux et jonçaias sur sol humide abritant *Dactylorhiza praetermissa*.** (cf. fiche action 11).

(F9) RIPISYLVE

Végétation ligneuse de moins de 5 m de hauteur dominant les bords de rivières et d'étangs. Les essences qui la composent aiment avoir les pieds dans l'eau comme les saules et les aulnes. (Cf. fiche action 9)

HABITATS AGRICOLES



(I1.1) MONOCULTURES INTENSIVES

Ce sont des terrains utilisés pour la culture de céréales ou d'autres espèces végétales, occupant de grandes surfaces sans discontinuité, formant des paysages ouverts (« openfields »). Les pratiques intensives suggèrent un apport d'engrais et de traitements biocides. La présence de végétations messicoles est négligeable voire nulle.

(I1.5) FRICHES, JACHÈRES OU TERRES ARABLES RÉCEMMENT ABANDONNÉES

Champs abandonnés ou en jachère et autres espaces interstitiels sur des sols perturbés. Jachères ou terres arables abandonnées plantées d'herbacées non graminéoïdes à des fins de protection, de stabilisation, de fertilisation ou de mise en valeur. Ils sont colonisés par de nombreuses plantes pionnières, introduites ou nitrophiles. Ils fournissent parfois des habitats qui peuvent être utilisés par les animaux des espaces ouverts. Sur le territoire communal, on trouve plusieurs friches calcicoles qui abritent des espèces patrimoniales comme l'Orchis pyramidal. (cf. fiche action 4)



HABITATS ARTIFICIELS

(J1.2) VILLAGES ET PÉRIPHÉRIES URBAINES

Bâtiments des périphéries urbaines où les bâtiments et la voirie occupent entre 30% et 80% de la surface considérée. A noter que la plupart des maisons sur la commune possèdent un jardin, pouvant être souvent très étendu et planté d'arbres fruitiers ou d'ornement.

(J4.2) RÉSEAUX ROUTIERS

Infrastructures routières et parkings avec les accotements et les bas-côtés.

(H5.61) CHEMINS RURAUX

Il s'agit des sentiers et chemins ruraux.

(X24) JARDINS DOMESTIQUES

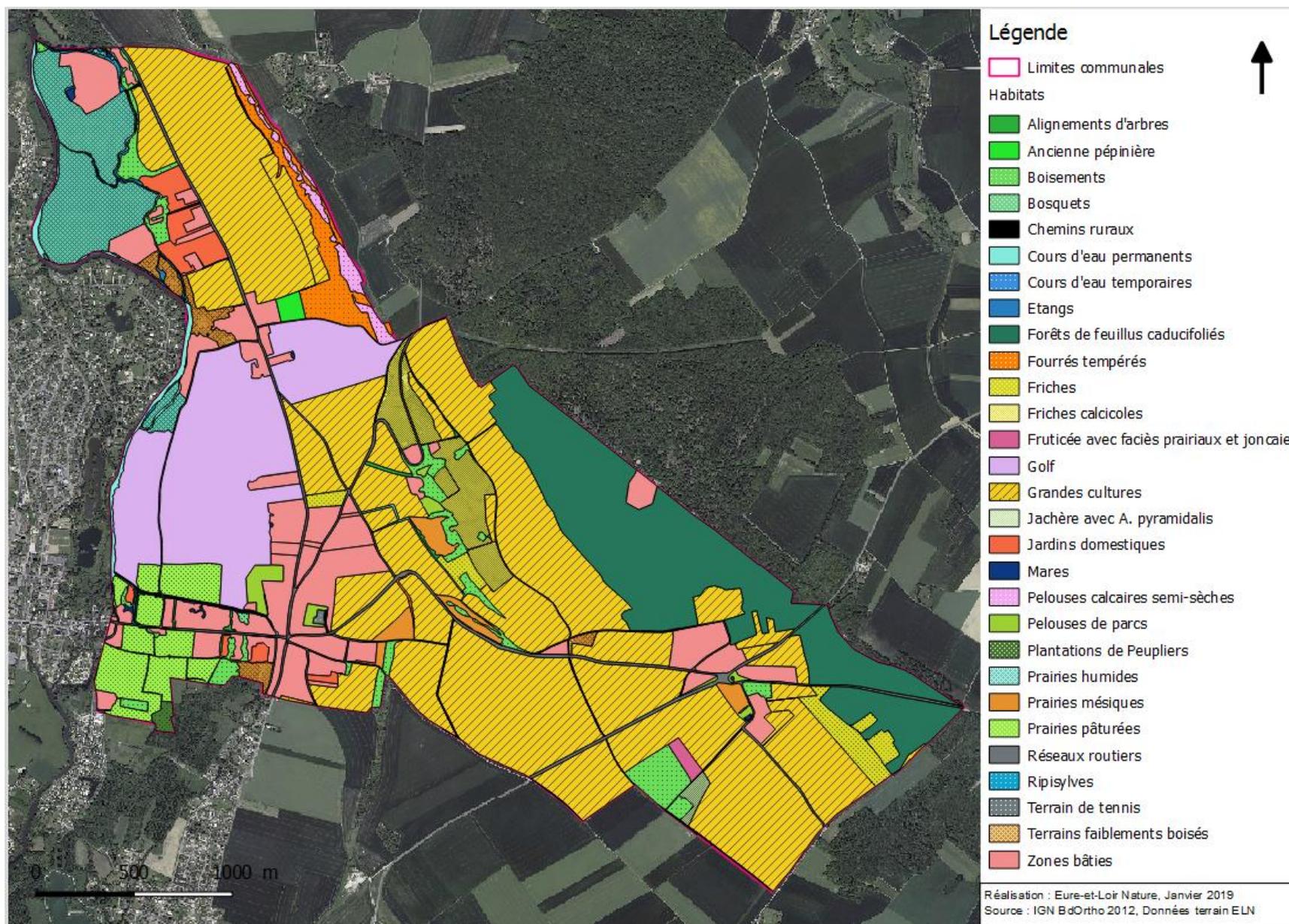
Jardins domestiques, généralement de petite surface (<0,5 ha), souvent avec une faune et une flore très mélangée et riche en espèce (cultures, pelouses, broussailles, parterres de fleurs, etc., fréquemment entrecoupés de chemins et de petites constructions), à proximité étroite des habitations humaines, des espaces verts urbains (généralement pauvres en espèces) et des parcs.



GOLF

Il s'agit de l'espace dédié au sport de précision se jouant en plein air et consistant à envoyer une balle dans un trou à l'aide de clubs. Les milieux présents sont variés, pelouses tondues très rases, étangs, zones arborées, bâtiments...

Figure 3: Cartographie de l'occupation des sols sur la commune



L'inventaire de La Chaussée d'Ivry a permis d'identifier 431 espèces, dont 284 végétaux (voir Annexe A) et 147 animaux (voir Annexe B).

FLORE

Rareté

Près de 86% des 284 espèces inventoriées sur La Chaussée d'Ivry sont assez communes à très communes. Les espèces d'intérêt (indigènes dont le statut de rareté est assez rare ou rare) représentent 9% de l'inventaire.

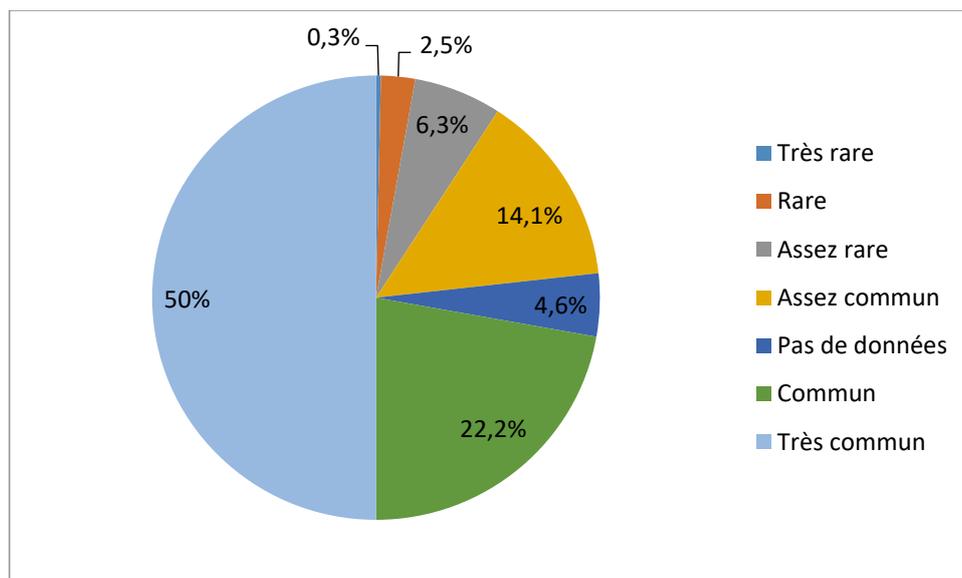


Figure 4: Statuts de rareté des espèces végétales inventoriées

Menace

La majorité des végétaux inventoriés n'est pas menacée. Deux espèces sont classées « Vulnérable » et une est "quasi-menacée", ce qui représente 1 % des données.

FLORE PATRIMONIALE

L'inventaire a permis de recenser 27 espèces dont le statut patrimonial ou la rareté en Eure-et-Loir nécessite une préservation :

- **Deux espèces protégées à l'échelle régionale** : *Anacamptis pyramidalis* et *Ophrys fuciflora* ;
- **9 espèces déterminantes ZNIEFF**, déterminantes pour la création de zones d'intérêt écologique ;

- **18 espèces assez rares** dans le département dont une espèce quasi-menacée en région Centre-Val de Loire : *Thlaspi arvense* ;
- **7 espèces rares** dans le département dont une vulnérable en Région Centre-Val de Loire : *Dactylorhiza praetermissa*.

Une espèce très rare n'a pas été prise en compte, l'Erigéron annuel (*Erigeron annuus*). Cette espèce est naturalisée et pourrait se répandre rapidement sur tout le territoire. Elle n'est pas encore considérée comme invasive.

Tableau IV: Espèces végétales patrimoniales

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut départemental	Règlementation	Liste Rouge Régionale
<i>Althaea officinalis</i> L.	Guimauve officinale	R		LC
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) L.C.M. Richard	Orchis pyramidal	AR	Protection Régionale	LC
<i>Astragalus glycyphyllos</i> L.	Réglisse sauvage	AR		LC
<i>Berula erecta</i> (Hudson) Coville	Petite berle	AR		LC
<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Hudson	Chlore perfoliée	AR	Déterminant ZNIEFF	LC
<i>Centaurea cyanus</i> L.	Centaurée bleuet	AR		LC
<i>Dactylorhiza praetermissa</i> (Druce) Soó	Orchis négligé	R	Déterminant ZNIEFF	VU
<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R. Br. in Aiton fil.	Orchis moucheron	AR	Déterminant ZNIEFF	LC
<i>Helianthemum apenninum</i> (L.) Miller	Hélianthème blanc	AR	Déterminant ZNIEFF	LC
<i>Lathyrus aphaca</i> L.	Gesse aphyllé	AR		LC
<i>Lathyrus latifolius</i> L.	Gesse à larges feuilles	AR		Na
<i>Linum tenuifolium</i> L.	Lin à feuilles étroites	AR		LC
<i>Lotus glaber</i> Miller	Lotier à feuilles ténues	R		LC
<i>Melilotus albus</i> Medik.	Mélicot blanc	AR		LC
<i>Muscari neglectum</i> Guss. ex Ten.	Muscari à grappe	AR		LC
<i>Nymphaea alba</i> L.	Nénuphar blanc	R		LC
<i>Ophrys fuciflora</i> (F.W. Schmidt) Moench	Ophrys frelon	AR	Protection Régionale	VU
<i>Orobanche amethystea</i> Thuill.	Orobanche améthyste	AR		LC
<i>Orobanche gracilis</i> Sm. var. <i>gracilis</i>	Orobanche sanglante	AR	Déterminant ZNIEFF	LC
<i>Rosa agrestis</i> Savi	Rosier des haies	AR	Déterminant ZNIEFF	LC
<i>Silaum silaus</i> (L.) Schinz & Thell.	Silaüs des prés	AC	Déterminant ZNIEFF	LC
<i>Silybum marianum</i> (L.) Gaertner	Chardon-Marie	R	Déterminant ZNIEFF	Na
<i>Sparganium emersum</i> Rehmman	Rubanier simple	AR		LC
<i>Teucrium chamaedrys</i> L.	Germandrée petit-chêne	AC	Déterminant ZNIEFF	LC
<i>Thlaspi arvense</i> L.	Tabouret des champs	AR		NT
<i>Typha angustifolia</i> L.	Massette à feuilles étroites	R		LC
<i>Verbascum densiflorum</i> Bertol.	Molène faux-bouillon-blanc	R		LC

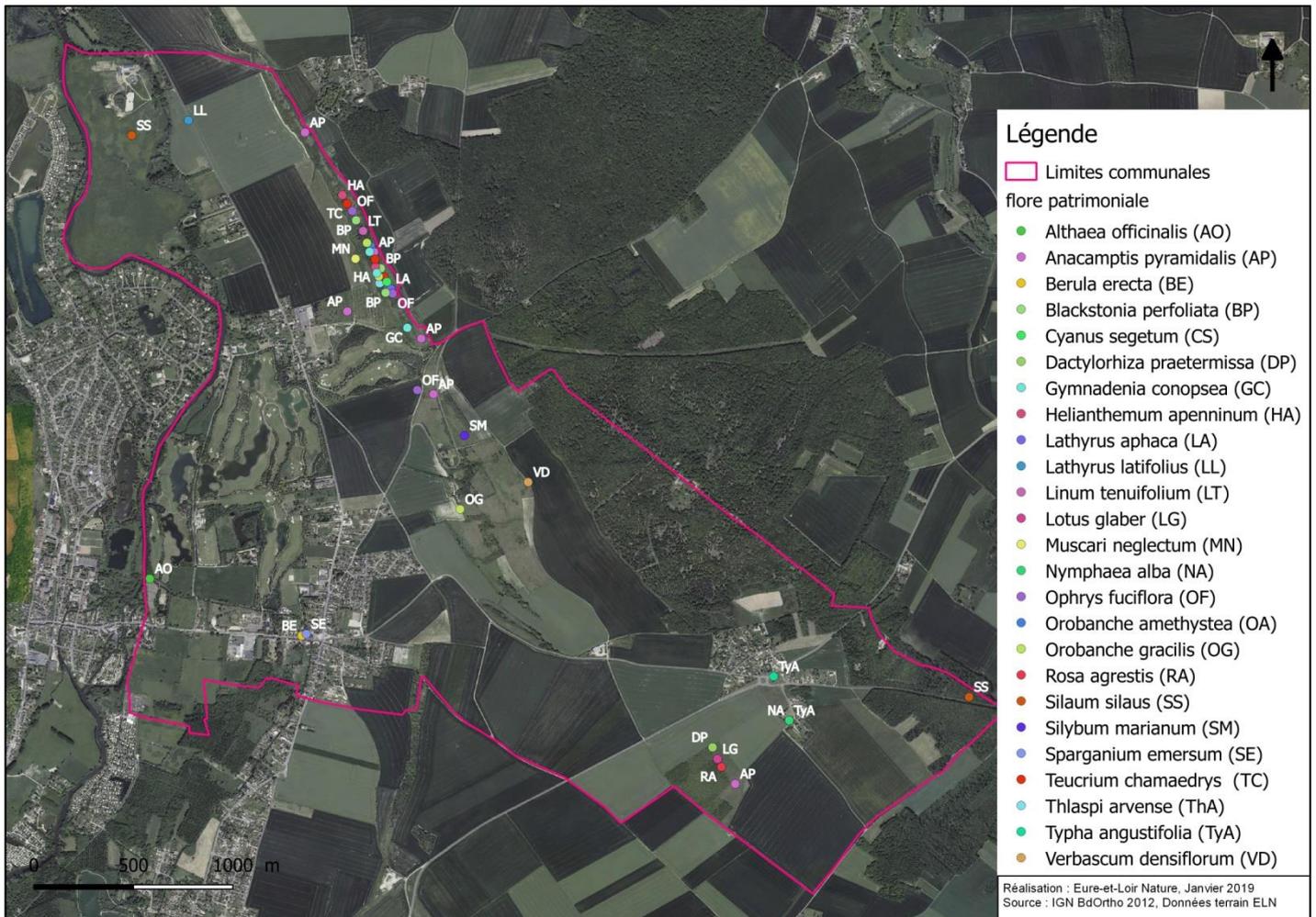


Figure 5: Localisation des espèces végétales patrimoniales inventoriées

Les espèces protégées bénéficient d'une protection juridique forte qui intervient à différentes échelles (européenne, nationale, régionale, etc.). Ce statut juridique interdit la destruction des spécimens, leur capture et leur déplacement et pour certaines espèces, la destruction ou la perturbation volontaire de leur milieu de vie.

Présentation des espèces protégées recensées sur la commune :



L'**Ophrys bourdon** (*Ophrys fuciflora*) est une orchidée à sépales généralement roses, à labelle large à bords relevés et muni à la base d'un appendice jaune dirigé vers l'avant. Le labelle rappelle le corps d'un bourdon. Ce mimétisme associé à l'émission de phéromones, attire les mâles en quête de femelles. Leurrés plusieurs fois, ils transportent ainsi le

pollen d'une fleur à l'autre. Elle se rencontre sur des pelouses à sol calcaire sec. Au sein de la commune, elle est présente sur les pelouses calcicoles du "Vieux Château".

L'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*) est une plante vivace de la famille des orchidées, à tige élancée, à feuilles longues, étroites et dressées. Son inflorescence composée de petites fleurs rose vif est dense, en forme de pyramide, d'où son nom. Elle fleurit de mai à juin sur les pelouses, talus, accotements herbeux, friches sur des sols calcaires secs. Elle est assez rare dans le département et protégée à l'échelle régionale. Sur le territoire communal, elle a été observée sur les coteaux calcicoles du Vieux-Château ainsi qu'au lieu dit "Les Gâtines rouges".



Orchis pyramidal ©Fiona Berger

Les espèces patrimoniales n'ont pas de statut juridique. Ce sont les espèces considérées comme rares, remarquables, menacées, en limite d'aire de répartition ou à petite aire de répartition, les espèces à intérêt patrimonial régional, les espèces endémiques strictes ou selon l'importance relative d'un site. C'est le cas par exemple, des espèces déterminantes ZNIEFF (Elissalde-Videment et al. 2004).

Présentation de quelques espèces patrimoniales recensées sur la commune :



L'orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*) est une plante vivace, composée de fleurs roses violacées. On le retrouve en milieux humides non amendés tels que les prairies, fossés, boisements clairsemés, sur des terrains plutôt calcaires. Présent dans le nord de la France, de la Bretagne jusqu'en Meurthe-et-Moselle, il est ici en limite sud de son aire de répartition, surtout présent dans le Perche et les vallées calcaires comme l'Aigre, la Conie ou la Voise.

En forte régression en Eure-et-Loir depuis une vingtaine d'année, en raison notamment des assèchements des zones humides, l'Orchis négligé paraît cependant un peu moins sensible que d'autres orchidées.

Elle est présente au lieu-dit "Les Gâtines rouges" au niveau d'une prairie humide en cours de fermeture. 35 pieds ont été observés par le CEN, faisant de cette station, la plus importante population connue de cette espèce en Eure-et-Loir.



Orobanche amethystea ©Fiona Berger

L'**Orobanche du panicaut** (*Orobanche amethystea* Thuill., 1799) est une plante sans chlorophylle de 20 à 50 cm de haut qui parasite le panicaut (*Eryngium campestre* L., 1753), appartenant à la famille des Orobanchacées. La tige est poilue-glanduleuse, avec une couleur rouge-violacée. La floraison est estivale, entre

juin et juillet, plutôt blanchâtre et veinée de lilas. Elle se situe sur les pelouses, les accotements, les talus et les friches, sur des sols secs et calcaires. A la Chaussée d'Ivry, elle est présente sur les coteaux calcicoles du "Vieux-Château".

L'**Orobanche sanglante** (*Orobanche gracilis*) est une espèce végétale sans chlorophylle qui parasite diverses fabacées et en particulier le lotier corniculé ou l'Hippocrépis à toupet. C'est une plante vivace d'un rouge foncé brillant à l'intérieur de la fleur et jaunâtre à l'extérieur.

Elle affectionne les pelouses sur des sols secs et calcaires.

Elle est présente au niveau des pelouses calcicoles du "Vieux-Château".



Orobanche gracilis©Eva Chéramy



Gymnadenia conopsea ©Eva Chéramy

L'**Orchis moucheron** (*Gymnadenia conopsea*) est une orchidée à tige grêle, à feuilles longues et étroites, à inflorescence dense et cylindrique composée de petites fleurs rose intense, munies d'un long et fin éperon.

Elle est présente sur les pelouses et prairies non amendées, sur des sols secs à humides. Sur la commune, elle est présente au sein des pelouses calcicoles du Vieux-Château.

La Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*) est une plante herbacée annuelle haute de 10 à 50 cm, appartenant à la famille des Gentianacées. La tige est simple ou ramifiée dans le haut. Les feuilles basales sont presque ovales, disposées en rosette. Les feuilles caulinaires sont glauques, pruneuses, opposées, de forme triangulaire à ovale, et soudées 2 à 2 paraissant ainsi traversées par la tige (perfoliée). La floraison est estivale, s'étalant de juin à septembre. Les fleurs sont disposées en cymes. La corolle est jaune avec un diamètre d'environ 15 mm avec 6 à 10 pétales étalés et 6 à 10 sépales linéaires. Cette espèce se trouve sur les pelouses, les ballasts et les anciennes carrières sur des sols argilo-calcaires assez secs. Elle est assez rare en Eure-et-Loir et déterminante ZNIEFF. Au sein de la commune, elle a été recensée sur les coteaux calcicoles ainsi qu'au lieu-dit "Les Gâtines rouges".



Blackstonia perfoliata ©Eva Chéramy

Le **Lotier à feuilles ténues** (*Lotus glaber*) est une plante vivace aux folioles très étroites. Elle affectionne les prairies, allées forestières, rives des plans d'eau et des rivières, friches sur des sols argileux frais à humides. Il est présent au lieu-dit "Les Gâtines rouges".

FLORE EXOTIQUE ENVAHISSANTE

Cinq espèces exotiques envahissantes ont été observées sur le territoire communal.

Tableau V: Espèces végétales invasives inventoriées

Nom Complet	Nom Commun	Indigénat	Statut
<i>Impatiens parviflora</i> DC.	Impatience à petites fleurs	Introduite	Envahissante en France
<i>Parthenocissus inserta</i> (A. Kerner) Fritsch	Vigne vierge commune	Naturalisé	Invasive Avérée en Région Centre-Val de Loire
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	Naturalisé	Invasive Avérée en Région Centre-Val de Loire
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	Naturalisé	Invasive Avérée en Région Centre-Val de Loire



La **Renouée du Japon** (*Reynoutria japonica*) est une plante vivace robuste à souche traçante atteignant deux à trois mètres de hauteur. Originaires d'Asie orientale, cette espèce a été introduite en Europe comme plante ornementale et fourragère. Elle forme des fourrés denses souvent près des berges des rivières et des plans d'eau, sur les accotements et les talus, dans les fossés, terrains vagues, friches, en général sur des sols frais à humides et riches en éléments nutritifs. Là où elle s'implante, elle monopolise l'espace et les ressources conduisant à la disparition progressive des espèces locales. Elle est considérée comme invasive en région Centre-Val de Loire, nécessitant de ce fait des mesures de gestion adéquate. Sur la commune de la Chaussée d'Ivry, elle a été observée sur les bords de la Vesgre, en bord de route et dans les boisements des Gâtines rouges. (cf. fiche action 13)



Le **Robinier faux-acacia** (*Robinia pseudoacacia*) est un arbre à grappes pendantes de fleurs blanches, muni de grandes épines. Il a été importé d'Amérique du Nord pour les besoins de la filière « bois énergie ». Largement naturalisé en France grâce à sa croissance rapide, il concurrence les espèces autochtones. Ses capacités à s'établir dans les milieux pionniers et à enrichir les sols en azote lui confèrent un pouvoir de modification de la végétation qu'il colonise : les espèces des sols pauvres (souvent peu communes) disparaissent au profit d'espèces nitrophiles (espèces qui apprécient les sols riches en azote et qui sont très communes). Il est fréquent de rencontrer cet arbre dans les bois, talus, pelouses calcaires, fourrés, friches et terrains vagues, sur des sols bien drainés. Sur la commune, il a été observé sur les bords de route. (cf. fiche action 14)



L'**Impatiens à petites fleurs** (*Impatiens parviflora*) est une plante introduite originaire d'Asie. C'est une espèce annuelle, pionnière, qui affectionne les clairières et les lisières. Elle se développe sur des sols nitrophiles. Cette espèce est classée envahissante en France. Elle n'apparaît pas encore sur la liste des espèces invasives de la Région Centre-Val de Loire. Sur le territoire communal, elle est présente sur des bords de route en lisière forestière.

La **Vigne vierge** (*Parthenocissus inserta*) est une plante grimpante vigoureuse, caduque autrefois plantée pour recouvrir les façades des maisons. Aujourd'hui naturalisée, il n'est pas rare de la rencontrer sur les berges des rivières, les bords de route ou les terrains vagues. Elle peut former par endroit des peuplements limitant le développement de la flore locale. A la Chaussée d'Ivry, elle est présente sur les bords de la Vesgre. (cf. *Fiche action 15*)

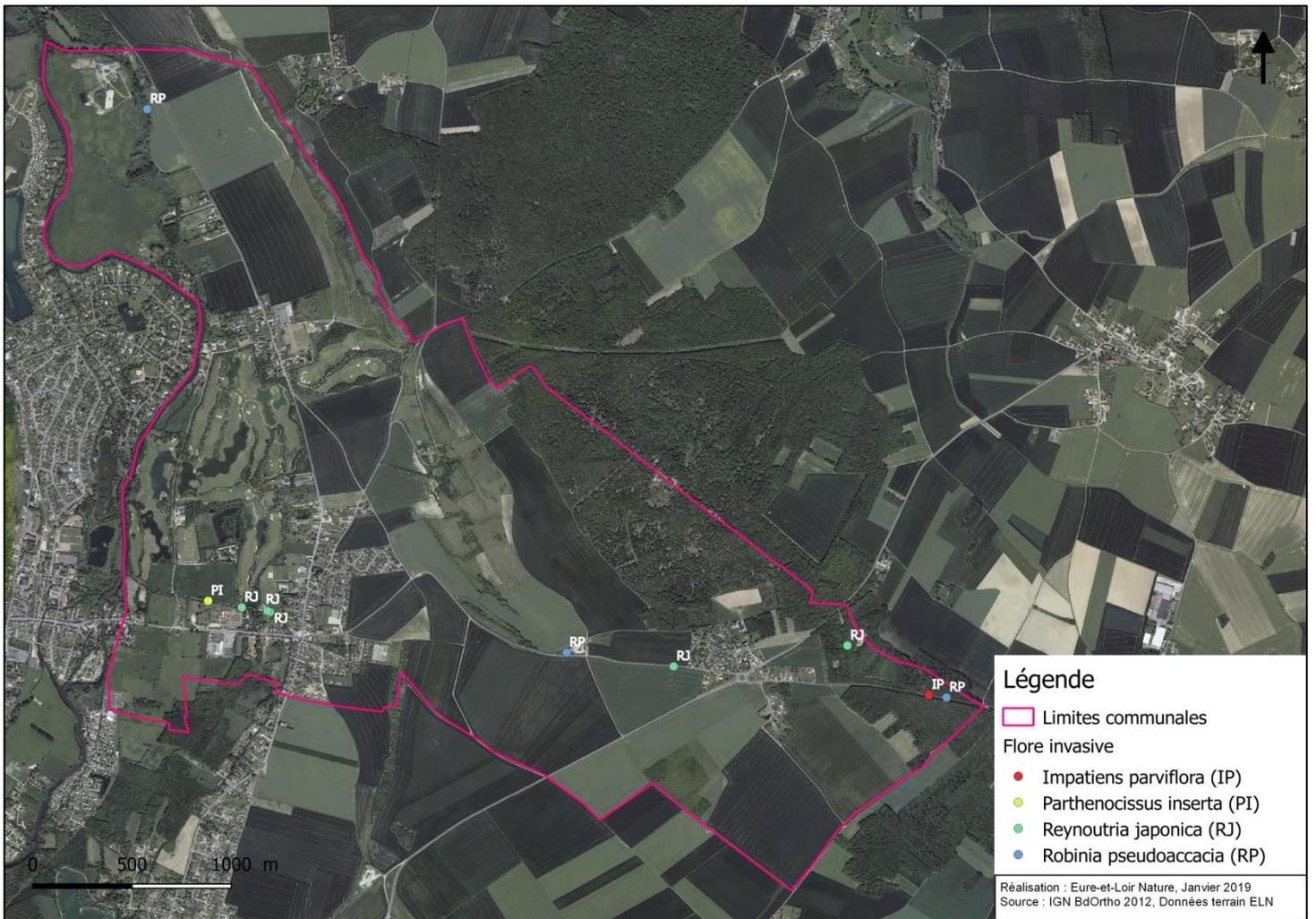


Figure 6: Localisation des espèces exotiques envahissantes

FAUNE

L'inventaire de la faune a permis d'identifier 147 espèces : 7 mammifères, 69 oiseaux, 2 amphibiens, 2 reptiles, 66 insectes (34 papillons, 15 libellules, 15 orthoptères et 2 coléoptères) et 1 mollusque.

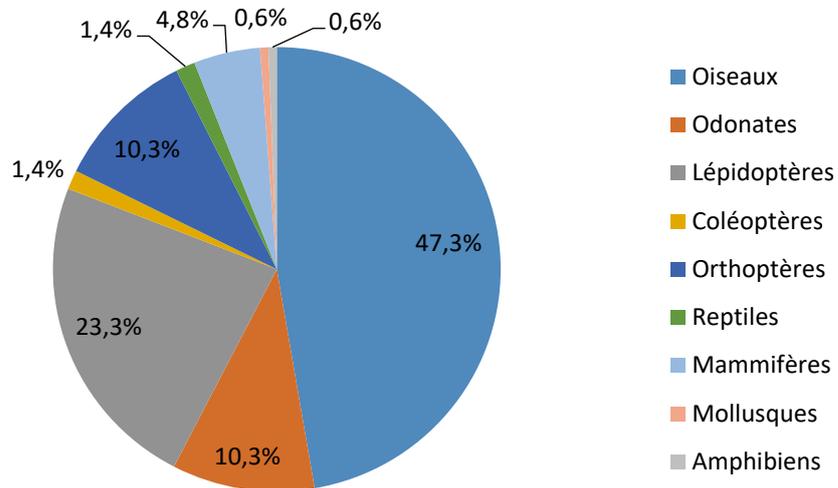


Figure 7: Répartition des groupes taxonomiques inventoriés

OISEAUX

L'inventaire des oiseaux a permis d'échantillonner 69 espèces dans la commune. Toutes les espèces rencontrées sont potentiellement nicheuses dans le département d'Eure-et-Loir, excepté le Pipit farlouse (*Anthus pratensis*), le Tarin des aulnes (*Carduelis spinus*) et la Mouette mélanocéphale (*Larus melanocephalus*) qui sont uniquement migratrices.

Tableau VI: Liste des oiseaux quasi-menacés et menacés inventoriés

Espèce	Nom scientifique	Observations, rareté (liste rouge des oiseaux nicheurs de la région Centre)	Observations, rareté (liste rouge des espèces menacées France métropolitaine)	Niveau de protection
ALOUETTE DES CHAMPS	<i>Alauda arvensis</i>	NT : Quasi menacée	NT : Quasi menacée	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II
BONDREÉ APIVORE	<i>Pernis apivorus</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégée au niveau national, Directive « Oiseaux » annexe I
BRUANT JAUNE	<i>Emberiza citrinella</i>	NT : Quasi menacée	VU : Vulnérable	Protégé au niveau national
BRUANT PROYER	<i>Miliaria calandra</i>	NT : Quasi menacée	LC : Préoccupation mineure	Protégé au niveau national
CHARDONNERET ÉLÉGANT	<i>Carduelis carduelis</i>	LC : Préoccupation mineure	VU : Vulnérable	Protégé au niveau national
FAUCON CRÉCERELLE	<i>Falco tinnunculus</i>	LC : Préoccupation mineure	VU : Vulnérable	Protégé au niveau national
FAUVETTE DES JARDINS	<i>Sylvia borin</i>	LC : Préoccupation mineure	NT : Quasi menacée	Protégée au niveau national
GOBE-MOUCHE GRIS	<i>Muscicapa striata</i>	LC : Préoccupation mineure	NT : Quasi menacée	Protégé au niveau national
HIRONDELLE DE FENÊTRE	<i>Delichon urbicum</i>	LC : Préoccupation mineure	NT : Quasi menacée	Protégée au niveau national
HIRONDELLE RUSTIQUE	<i>Hirundo rustica</i>	LC : Préoccupation mineure	NT : Quasi menacée	Protégée au niveau national
LINOTTE MÉLODIEUSE	<i>Carduelis cannabina</i>	NT : Quasi menacée	VU : Vulnérable	Protégée au niveau national
MARTINET NOIR	<i>Apus apus</i>	LC : Préoccupation mineure	NT : Quasi menacée	Protégé au niveau national
MOUETTE MÉLANOCÉPHALE	<i>Larus melanocephalus</i>	NT : Quasi menacée	LC : Préoccupation mineure	Protégée au niveau national, Directive « Oiseaux » annexe I Déterminante ZNIEFF
OEDICNÈME CRIARD	<i>Burhinus oedicnemus</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégé au niveau national, Directive « Oiseaux » annexe I
PERDRIX GRISE	<i>Perdix perdix</i>	NT : Quasi menacée	NT : Quasi menacée	Chassable, Directive « Oiseaux » annexes II et III

PIC NOIR	<i>Dryocopus martius</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégé au niveau national, Directive « Oiseaux » annexe I
PIE-GRIÈCHE ÉCORCHEUR	<i>Lanius collurio</i>	LC : Préoccupation mineure	NT : Quasi menacée	Protégée au niveau national, Directive « Oiseaux » annexe I
PIPIT FARLOUSE	<i>Anthus pratensis</i>	VU : Vulnérable	VU : Vulnérable	Protégé au niveau national Déterminante ZNIEFF
POUILLOT FITIS	<i>Phyloscopus trochilus</i>	NT : Quasi menacée	NT : Quasi menacée	Protégé au niveau national Déterminante ZNIEFF
ROITELET HUPPE	<i>Regulus regulus</i>	LC : Préoccupation mineure	NT : Quasi menacée	Protégé au niveau national
ROUSSEROLLE VERDEROLLE	<i>Acrocephalus palustris</i>	CR : En danger critique d'extinction	LC : Préoccupation mineure	Protégé au niveau national Déterminante ZNIEFF
SERIN CINI	<i>Serinus serinus</i>	LC : Préoccupation mineure	VU : Vulnérable	Protégé au niveau national
TOURTERELLE DES BOIS	<i>Streptopelia turtur</i>	LC : Préoccupation mineure	VU : Vulnérable	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II
VERDIER D'EUROPE	<i>Carduelis chloris</i>	LC : Préoccupation mineure	VU : Vulnérable	Protégé au niveau national

Le **Pipit farlouse** (*Anthus pratensis* (Linnaeus, 1758)) est un passereau migrateur qui se



retrouve sur l'ensemble de l'Eurasie et le nord de l'Afrique. De taille moyenne, 15cm de long pour une envergure de 25cm, il pèse une vingtaine de grammes et peut vivre jusqu'à 8 ans. Il se nourrit essentiellement d'insectes, de larves, d'araignées, de petits mollusques et de graminées. Apprécient

les milieux ouverts humides tels que les zones marécageuses, les prés humides et les marais, il peut aussi être aperçu sur les terrains cultivés, les friches ou les talus herbeux. Il niche en milieux herbeux dans un nid caché sous des graminées. Deux couvées sont pondues, de cinq œufs chacune en moyenne. Les poussins quitteront le nid après deux semaines, avant même de savoir voler (ils sont dits « nidifuges »).

La **Rousserolle verderolle** (*Acrocephalus palustris*) est un oiseau migrateur de teinte brune ressemblant fortement à la rousserolle effarvatte. Toutefois, elle est plus blanche sur les parties inférieures et vert-olive sur les parties supérieures. Son bec est légèrement plus court, ses pattes sont claires et sa calotte plus ronde.



Elle fréquente la végétation épaisse formée d'orties et d'ombellifères et les bosquets au bord de l'eau. A son retour d'Afrique à la mi-mai, elle fabrique son nid en forme de coupe dans des herbes ou des buissons. Elle pond une seule fois quatre ou cinq œufs bleu clair. L'incubation dure entre dix et quatorze jours. Son régime alimentaire comprend des insectes, araignées et exceptionnellement des escargots et des baies. C'est une espèce très sensible au dérangement.

Le **bruant jaune** (*Emberiza citrinella*) fréquente les zones cultivées avec haies et lisières boisées. C'est un oiseau typique des lisières forestières mais on le trouve également en rase campagne notamment en hiver. Il est souvent perché sur les fils électriques. Dans les champs, il picore les graines de plantes herbacées de céréales en sautillant au sol.



Il se nourrit également de baies et d'insectes. Le nid est fabriqué par la femelle dans un fourré près du sol.

La **Linotte mélodieuse** (*Carduelis cannabina*) est un petit passereau brun. En période nuptiale, le front et la poitrine des mâles prennent une coloration rouge. C'est une espèce migratrice partielle qui niche dans un buisson à moins d'un mètre cinquante de hauteur dans



les friches, les landes et les régénérations forestières. Les pontes sont constituées de cinq œufs en moyenne. Le nid est parfois si mal dissimulé qu'un prédateur ou un observateur indiscret provoque souvent la destruction ou l'abandon de la nichée, les pontes de remplacement sont ainsi fréquentes. Les données chiffrées pour cette espèce font défaut mais les

experts s'accordent pour décrire une réduction de la population supposée proche de 30% depuis dix ans. Ce déclin est dû à la disparition des haies et jachères en milieu agricole et à l'évolution des landes vers le boisement.

Le **Pic noir** (*Dryocopus martinus*) est doté de robustes pattes, lui permettant de se hisser avec aisance sur le tronc des arbres, dans les vieux massifs forestiers qu'il affectionne. Il martèle l'écorce dont il déloge les insectes hôtes, notamment les fourmis et les larves de coléoptères, sans négliger quelques graines. Le mâle et la femelle aménagent ensemble un trou d'arbre pour faire leur nid,



destiné à abriter 4 à 6 oisillons. Souvent considéré comme un destructeur d'arbres, le pic noir joue pourtant un rôle primordial dans les forêts européennes. Amateur de la dégustation d'insectes vivant dans les arbres et prospecteur d'arbres morts pour creuser son nid, il régule à sa manière la vie des forêts.



Le **Serin cini** (*Serinus serinus*) est un passereau réputé pour son chant agréable. Il a un aspect particulier avec sa grosse tête qui lui donne une silhouette trapue. Son court bec constitue un autre de ses signes distinctifs. Hormis ses joues teintées de vert et sa poitrine jaune vif, son plumage est rayé de brun foncé. Sociable, il fréquente les parcs et les jardins. Ce migrateur partiel passe l'hiver dans le bassin méditerranéen. Il côtoie les jardins et les parcs, qui lui procurent des ressources alimentaires et une végétation adaptées à son mode de vie.

Le **Chardonneret élégant** (*Carduelis carduelis*) est un passereau paré de multiples couleurs. Il doit son nom à son bec, bien adapté à la difficile cueillette des graines de chardon. C'est avec grand soin que la femelle construit, sur de hautes branches, un nid de mousses et d'herbes garni de duvet. Le Chardonneret élégant apprécie les sites lui permettant de s'approvisionner en graines. Fréquentant assidûment les terrains en friche et les vergers, il se rend aussi dans le voisinage des parcs et les jardins susceptibles de lui fournir de quoi s'alimenter. Cette espèce familière et protégée reste fragile et dépendante de la qualité de son habitat.



La **Pie-grièche écorcheur** (*Lanius collurio*) est un de nos plus jolis passereaux. Elle possède



un bec fort et crochu. Son habitat de reproduction présente toujours deux caractéristiques indispensables. Il doit être pourvu d'arbustes ou de buissons touffus favorables à la nidification (épineux comme les prunelliers, aubépines et églantiers). D'autre part, l'environnement doit être assez ouvert, avec un accès au sol facile, pour la chasse. Elle se nourrit de gros insectes, particulièrement de coléoptères,

orthoptères, lépidoptères, mais aussi de jeunes vertébrés (campagnols, petits lézards, jeunes anoues). Elle chasse essentiellement à l'affût depuis un perchoir dégagé et capture ses proies au sol. Quand les proies abondent, elle a l'habitude de se constituer des réserves. Pour ce faire, elle empale sur une épine ligneuse ou un fil barbelé les proies non consommées en vue des jours d'intempéries où la nourriture se fait rare.



Le **Gobemouche gris** (*Muscicapa striata*) a un plumage gris très discret et passe-partout. C'est avant tout un oiseau forestier. On le trouve aussi bien en feuillus qu'en conifères ou en peuplement mixte. La condition est que le boisement ne soit pas trop fermé. Il apprécie les clairières, chablis et allées forestières où pénètre le soleil.

Chasseur d'insectes infatigable, le gobemouche gris a une attitude typique dressé sur un perchoir (branche, fil...). Il reste souvent immobile sur une branche dégagée, puis s'élance subitement, d'un vol rapide, pour capturer un insecte, en l'air, dans un arbre ou à terre. Il agite souvent la queue et les ailes.

INSECTES

L'inventaire des insectes s'est concentré sur les papillons et libellules. Un relevé orthoptère a été effectué sur les coteaux calcicoles du "Vieux-Château" ainsi qu'au niveau de l'ancienne pépinière.

Trente-quatre lépidoptères, quinze odonates, quinze orthoptères et deux coléoptères ont ainsi été observés.

Tableau VII: Espèces d'insectes remarquables

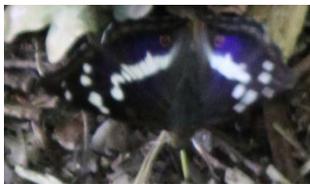
Groupe	Nom Complet	Nom Commun	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	Réglementations
Odonates	<i>Anax parthenope</i> (Sélys, 1839)	L'Anax napolitain	LC	NT	
Lépidoptères	<i>Aglais urticae</i>	Petite tortue	LC	NT	
	<i>Apatura iris</i>	Grand mars changeant	LC	LC	Déterminant Znieff
	<i>Coenonympha arcania</i>	Céphale	LC	LC	Déterminant Znieff
	<i>Glaucopteryx alexis</i>	Azuré des cytises	LC	LC	Déterminant Znieff
Orthoptères	Le Caloptène ochracé	<i>Calliptamus barbarus</i>	LC	LC	Déterminant Znieff

Parmi ces 66 espèces, une espèce de libellule est classée quasi-menacée en région Centre-Val de Loire, l'**Anax napolitain** (*Anax parthenope*). L'*Anax napolitain* est une libellule de la famille des Aeschnidés. Cette espèce mesure entre 9 et 10 cm de long pour une envergure d'environ 10 cm. Les côtés du thorax sont bruns et le second



segment abdominal est bleu. Le reste de l'abdomen est brun. Chez les mâles et les jeunes femelles, la coloration bleue déborde en partie sur le troisième segment. Les femelles plus âgées sont entièrement brunes avec des yeux verts et des ailes enfumées. Ces espèces ont un vol puissant et s'éloignent souvent de plusieurs kilomètres de leurs sites de reproduction. Les adultes de cette espèce se posent souvent sur un support. Les mâles patrouillent le long des rives mais ne défendent pas de territoire. L'*Anax napolitain* se rencontre près des eaux stagnantes ensoleillées, douces ou saumâtres, non eutrophisées, avec beaucoup de végétaux aquatiques immergés et d'hélophytes sur les rives. Au sein de la commune, l'espèce a été vue au niveau du coteau calcicole du "Vieux Château".

Le **Grand mars changeant** (*Apatura iris*) est un papillon non menacé en Région-Centre Val

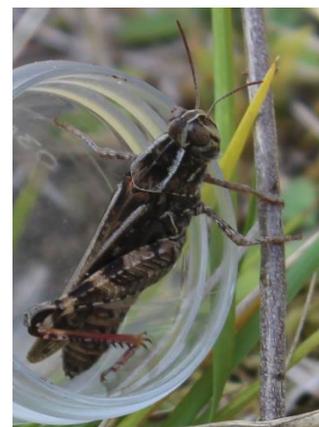


de Loire mais déterminant ZNIEFF. Il affectionne les forêts de feuillus matures avec de petites clairières. Sa période de vol va de mi-juin à mi-août. Ce papillon se tient sur les feuilles des arbres, souvent des chênes, plusieurs mètres au dessus du sol. Il y pond ses œufs sous les feuilles. La chenille va s'en nourrir et hiverner avant de se transformer en papillon, le printemps suivant. Sur la commune, le Grand mars changeant a été vu dans les boisements au lieu-dit "les Gâtines rouges".

La **Petite Tortue** (*Aglais urticae*) est un papillon quasi-menacé en région Centre-Val de Loire. Il se rencontre dans les lieux où poussent les orties, notamment dans les zones rurales près des habitations et des pâtures. Il se pose sur les murs ou les parois rocheuses pour se réchauffer. Sa période de vol s'étale de fin mai à août. C'est une espèce qui hiverne souvent dans les granges ou les cabanons à l'état adulte. Elle est bien présente sur les coteaux calcicoles du "Vieux Château".



Le **Caloptène ochracé** (*Calliptamus barbarus*) est un criquet déterminant pour les ZNIEFF. On le rencontre dans les milieux ouverts secs notamment les pelouses calcicoles. Sur la commune, il est présent au niveau des coteaux calcicoles du "Vieux-Château". C'est une femelle qui a été capturée. Les critères de détermination sur les femelles n'étant pas fiables à 100%, la capture d'un mâle serait nécessaire afin de confirmer la présence de l'espèce sur les pelouses.



AMPHIBIENS & REPTILES

Deux espèces de reptile et deux espèces d'amphibiens ont été observés. Aucune n'est patrimoniale.

Tableau VIII: Espèces de reptiles inventoriées

Groupe	Nom Complet	Nom Commun	Liste Rouge Régionale	Réglementations
Reptiles	<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	LC	Convention de Berne An.III Protection Nationale
	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC	Directive Habitats-Faune-Flore An.IV Convention de Berne An.II Protection Nationale
Amphibiens	<i>Pelophylax sp.</i>	Grenouille "verte"	LC	Directive Habitats-Faune-Flore An.VI Convention de Berne An.III
	<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	LC	Directive Habitats-Faune-Flore An.IV Convention de Berne An.II Protection Nationale



©Claude Héras

Le **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis* (Laurenti, 1768)) est un petit lézard à teinte grise ou marron, d'aspect relativement robuste. On peut le rencontrer aussi bien dans des milieux naturels tels que les haies, les bords de plans d'eau, les zones en friches, les buissons, les talus, les lisières de forêts, les éboulis, etc ... que dans des zones urbanisées comme les jardins, les murs de pierres, les tas de bois, les cimetières, les carrières ou les talus de voie de communication.



L'**Orvet fragile** (*Anguis fragilis*) est une espèce unique dans nos contrées. Souvent pris pour un serpent, il s'agit en réalité d'un lézard dépourvu de pattes et à l'aspect luisant. Il apprécie particulièrement les milieux forestiers frais, où il fouit le sol pour vivre et se nourrir de vers et de mollusques. C'est un reptile très discret. On connaît peu l'évolution de ses populations. Néanmoins, il semblerait que l'espèce soit en déclin en raison de la dégradation des boisements et de leurs

lisières et à l'enrésinement. Des individus sont également tués par l'Homme qui les confond avec des vipères.

MAMMIFERES

Sept espèces de mammifères ont été contactées, dont une chauve-souris. Aucune espèce de mammifère rencontrée n'est patrimoniale. Cependant, la liste est loin d'être exhaustive.

Tableau IX : Mammifères présents sur la commune

Nom complet	Nom commun	Liste Rouge régionale	Réglementations
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril européen	LC	Convention de Berne An.III Espèce Chassable
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	LC	Convention de Berne An.III Protection Nationale (Arrêté du 23 avril 2007 Art.2)
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	LC	Convention de Berne An.III Espèce Chassable
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	LC	Directive Habitats-Faune-Flore An.IV Convention de Berne An.III Convention de Bonn An.II Convention de Bonn Eurobats An.I Protection Nationale (Arrêté du 23 avril 2007 Art.2)
<i>Cervus elaphus</i>	Cerf élaphe	LC	Espèce chassable Convention de Berne An.III

Nom complet	Nom commun	Liste Rouge régionale	Réglementations
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	LC	Espèce chassable
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	LC	Espèce chassable

Le **Blaireau européen** (*Meles meles*) est la plus grosse espèce de Mustélinés d'Europe. Le pelage dorsal est gris avec des poils longs et raides, le ventre et les pattes sont noirs et son museau blanc est rayé de noir. Il peut atteindre 70 cm de long et une vingtaine de kilogrammes. Les mâles et les femelles



s'accouplent en hiver, la mise-bas a lieu au printemps de l'année suivante après une interruption de gestation d'une dizaine de mois. Les jeunes une fois émancipés restent dans leur clan qui peut compter de 5 à 8 adultes plus les jeunes. C'est un animal nocturne et omnivore (insectes, petits mammifères, batraciens, charognes, fruits, céréales) avec une prédilection pour les vers de terre. Il habite préférentiellement des milieux boisés, à proximité d'eau. En véritable bâtisseur, il creuse des terriers ou « blaireautières » composés de nombreuses chambres reliées entre elles par tout un réseau de galeries.



Le **Hérisson d'Europe** (*Erinaceus europaeus*) est un petit mammifère omnivore vivant dans les bois de feuillus, les haies, les broussailles, les prairies humides, les parcs et les jardins. Bien reconnaissable grâce aux piquants qu'il a sur le dos, c'est une espèce semi-nocturne, solitaire, non-territoriale et qui hiberne. Se roulant en boule en cas de danger, il possède une technique de défense unique chez les mammifères. En France, il est protégé par l'arrêté du 23 avril 2007.

La **Pipistrelle commune** (*Pipistrellus pipistrellus*) est la plus petite chauve-souris d'Europe et la plus commune. C'est une espèce anthropophile qui vit principalement dans les villages et les grandes villes, mais elle est aussi présente dans les parcs, les jardins, les bois et les forêts. Les colonies occupent toutes sortes de gîtes, qu'ils soient arboricoles (trous de pic, fentes, fissures ou autres arbres creux) ou anthropiques (nichoirs, habitations). Elle est sédentaire et se nourrit principalement d'insectes qu'elle chasse dans les allées forestières ou en lisière et au-dessus des points d'eau (mares, étangs).



FAUNE PATRIMONIALE

Trente espèces ont un intérêt patrimonial sur la commune : vingt-quatre oiseaux probablement nicheurs (la Perdrix grise, le Bruant jaune, la Linotte mélodieuse, l'Alouette des champs, le Bruant proyer, la Rousserolle verderolle, le Pouillot fitis, le Pic noir, la Pie-grièche écorcheur, la Tourterelle des bois, la Bondrée apivore, le Gobemouche gris...), une libellule quasi-menacée (l'Anax napolitain), un papillon quasi-menacé (la Petite tortue), trois papillons déterminants ZNIEFF (le Grand mars changeant, le Céphale et l'Azurée des Cytises) et un criquet déterminant ZNIEFF (le Caloptène ochracé).

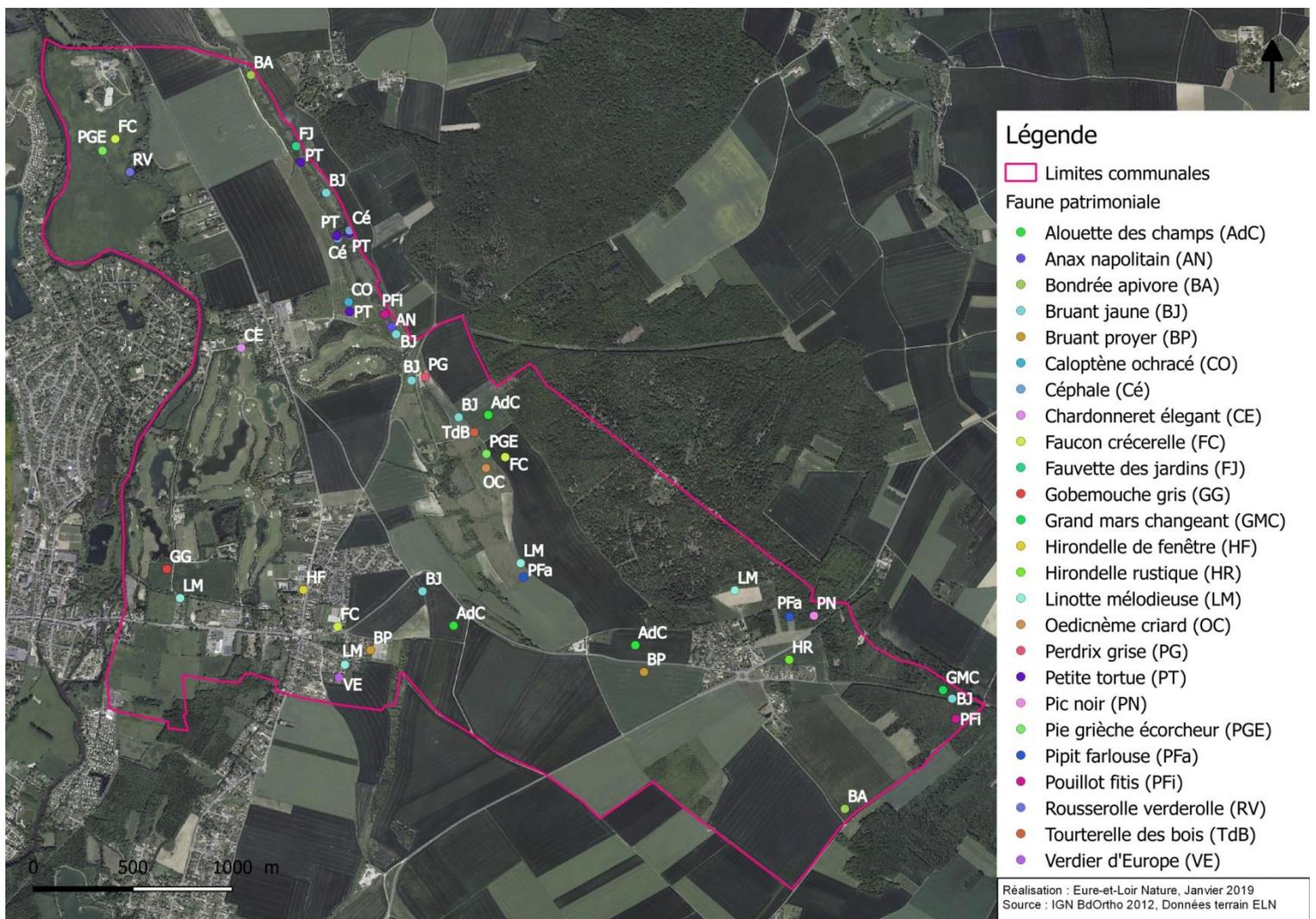


Figure 8: Localisation des espèces de faune patrimoniales inventoriées

FAUNE EXOTIQUE

Une espèce faune, considérée comme exotique envahissante a été observée sur le territoire communal. Il s'agit de la Bernache du Canada (*Branta canadensis*). C'est une espèce originaire d'Amérique du Nord introduite en Europe. Les zones humides constituent son habitat. C'est une espèce très bruyante, particulièrement en vol. C'est une espèce en expansion qui exerce une pression négative sur les oiseaux indigènes.

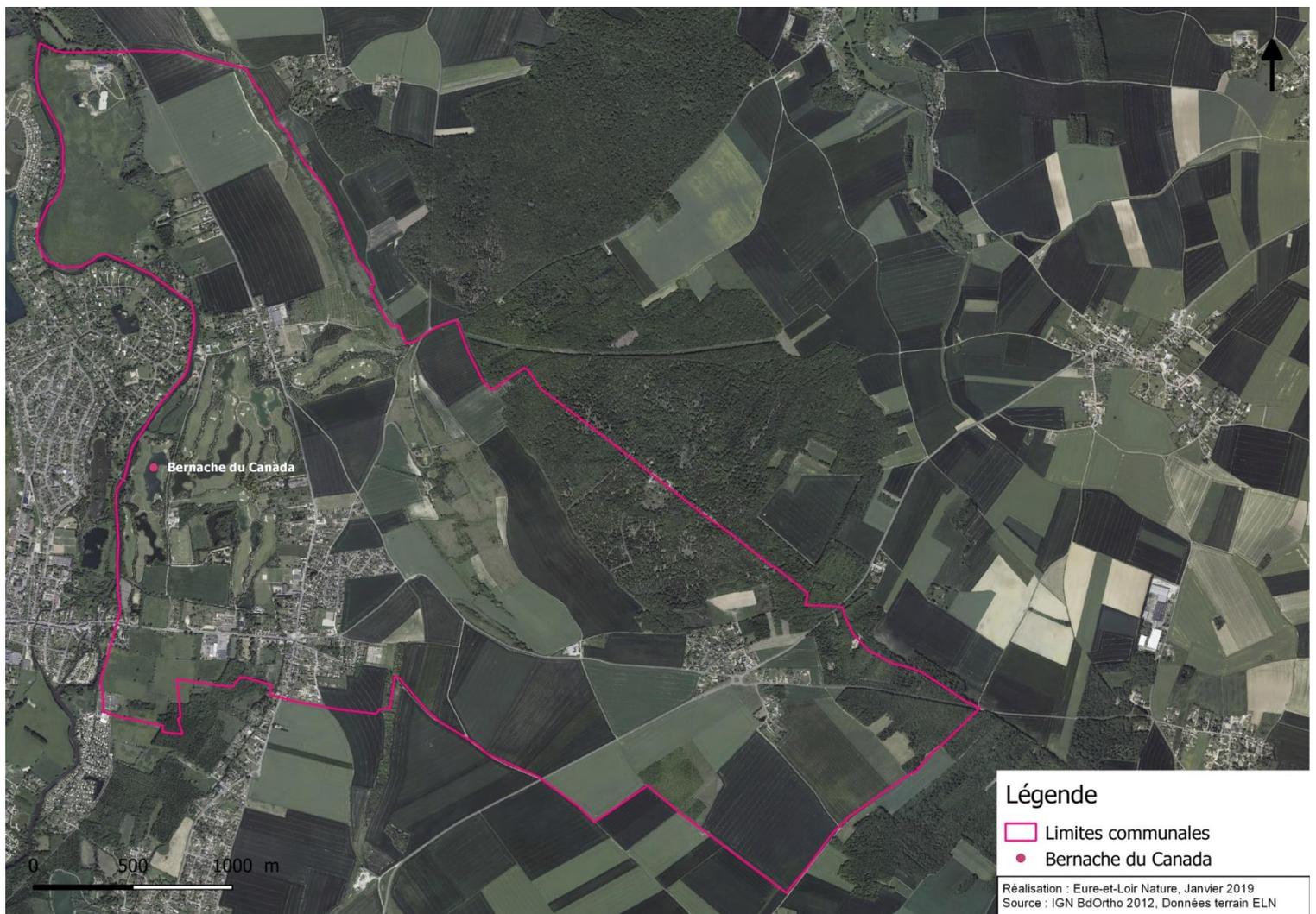


Figure 9: Localisation des espèces de faune exotiques inventoriées

En conclusion, l'inventaire de la biodiversité communale de la Chaussée d'Ivry a permis d'identifier **431 espèces, dont 284 végétaux et 147 animaux.**

Parmi la **flore, vingt-sept espèces patrimoniales**, dont deux protégées au niveau régional, ont été observées. Parmi la **faune, trente espèces présentent un intérêt particulier** : vingt-quatre oiseaux, un orthoptère, quatre papillons et une libellule.

Tableau IX: Synthèse des espèces inventoriées

Nombre Total d'Espèces	431
Nombre d'Espèces Animales Indigènes	146
Nombre d'Espèces Animales Exotiques	1
Nombre d'Espèces Végétales Indigènes	280
Nombre d'Espèces Végétales Exotiques	4

ZONES À ENJEUX IDENTIFIÉES

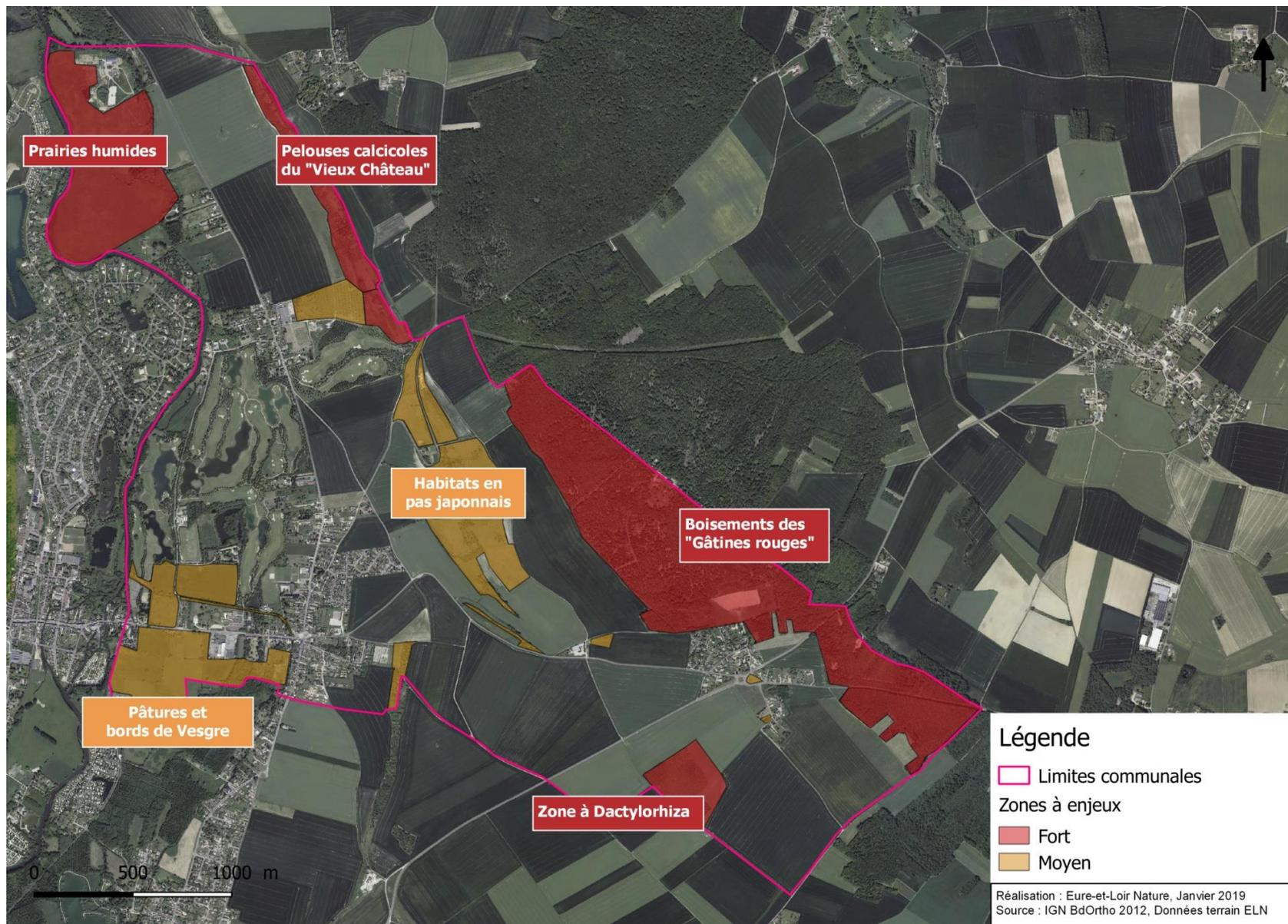


Figure 10 : Zones à enjeux identifiées sur la commune

ZONES À ENJEUX IDENTIFIÉES

Six grandes zones sont identifiées comme ayant un enjeu de conservation. Un classement de priorité est instauré en fonction de la présence d'espèces patrimoniales et de la « valeur patrimoniale » de l'habitat.

ACTIONS DE CONSERVATION & DE GESTION À MENER

Un **ENJEU FORT** est attribué :

- **aux pelouses calcicoles du "Vieux-Château"** - notés E1.26 : Pelouses semi-sèches calcaires subatlantiques. (cf. **FICHE ACTION n°8**)

Les pelouses calcaires sont des milieux accueillant un cortège floristique particulièrement intéressant notamment plusieurs espèces d'orchidées (Ophrys bourdon, Orchis pyramidal, Orchis moucheron...). Ces milieux sont en régression dans l'ensemble du département en raison de l'abandon des pratiques pastorales et de l'absence de gestion qui entraînent leur fermeture progressive. C'est le cas sur cette pelouse, qui se ferme et qui est dominée par le Brachypode penné. Cette pelouse est classé ZNIEFF de type 1 et zone Natura 2000 "habitat".

- **aux boisements des Gâtines rouges** – notés G1 : Boisements et forêts de feuillus caducifoliés. (cf. **FICHE ACTION n°1**)

Les boisements sont souvent des habitats fragmentés, assez peu répandus en Eure-et-Loir et abritant de nombreuses espèces remarquables comme ici : le Grand mars changeant, le Pic noir, le Bruant jaune, le Pouillot fitis, le Silaus des prés et la Myrtille sauvage non retrouvée au cours de l'IBC mais dont il existe des données historiques.

- **la zone à Dactylorhiza** – notée F3.1 : Fruticée avec faciès prairiaux et jonçaias sur sols humides. Cette zone abrite la plus grosse station de cette orchidée dans le département mais également *Lotus galber*, *Rosa agrestis* et *Blackstonia perfoliata*. La fermeture du milieu peut menacer la présence de cette flore remarquable. (cf. **FICHE ACTION n°4**) -

- **aux prairies humides** au lieu-dit l'île de Courtenson – notés E3 : L'ensemble des prairies n'ont pas pu être inventoriées et un seul passage y a été effectué, rendant les inventaires très incomplets. Cependant, les zones humides se raréfient ainsi que les espèces qui y sont inféodées d'où l'intérêt de les préserver. (cf. **FICHE ACTION n°3**)

Présences remarquables : Rousserolle verderolle et Pie grièche écorcheur.

Un **ENJEU MOYEN** est défini pour les habitats structurés en **pas japonais**.

Ils regroupent ici des habitats de prairies, friches calcicoles et bosquets. On notera la présence de la Pie grièche écorcheur, du Faucon crécerelle, de l'Édicnème criard, de la tourterelle des bois et du Bruant jaune. Ils présentent par ailleurs plusieurs intérêts : 1- en contexte agricole, seules zones susceptibles de servir de **refuges** pour les espèces (faune notamment), 2- la configuration en pas japonais permet la circulation des espèces d'un refuge à un autre (= **corridors écologiques**) et l'accomplissement des cycles de vie (recherche de nourriture, reproduction, repos).

(cf. **FICHES ACTION n°3, 4 et 7**)

Un **ENJEU MOYEN** est également assigné :

- aux pâtures et bords de Vesgre au sud-ouest de la commune. Ce secteur constitue également un complexe d'habitats présentant un intérêt pour la faune et la flore. On y note la présence du Gobemouche gris, de la Linotte mélodieuse et la Guimauve officinale. (cf. **FICHES ACTION n°3 et 9**)

- aux mares communales des Gâtines rouges. Elle abrite une flore menacée et d'intérêt. (cf. **FICHE ACTION n°5**)

- à l'ancienne pépinière. Ce secteur présente des habitats ouverts, des fruticées ainsi que des arbres. Ce mélange est favorable à la faune et à la flore. Une importante station d'Orchis pyramidal, espèce protégée régionale y a été recensée. (cf. **FICHE ACTION n°12**)

FICHE ACTION n°1 : Gestion des boisements



Les boisements présents sur les territoires communaux ne sont pas seulement des zones pour le gibier ou une source de bois. Ce sont aussi des réservoirs de biodiversité à préserver et à valoriser par une gestion forestière durable.

Sites concernés

Boisement des Gâtines rouges.

Menaces

drainage, assèchement, pollution, surexploitation des ressources

Préconisations générales

- **Prendre en compte** l'histoire du site et l'objectif de production de chaque peuplement.
- **Adopter une sylviculture douce** à base d'essences locales, en proscrivant les coupes à blanc au profit des entretiens par futaie irrégulière
- **Proscrire** les plantations de résineux, de feuillus exotiques ou de cultivars. Peupleraies à convertir si possible en forêts alluviales naturelles d'essences indigènes (voir fiche suivante)
- **Proscrire** l'usage de produits phytosanitaires dans les boisements et à proximité de l'eau.
- **Mélanger les essences.** Le mélange des essences (hors espèces invasives et conifères) au sein d'un peuplement semble améliorer sa stabilité lorsqu'il touche toutes les strates de végétation. Il diminue la sensibilité aux maladies, produit un humus de meilleure qualité et peut faciliter son adaptation au changement climatique.
- **Privilégier la présence de tous les stades de développement**, des jeunes pousses aux individus matures, dans les strates arbustives et arborescentes. Cela permet d'augmenter la capacité d'accueil d'un espace en offrant aux espèces animales et végétales une multitude de conditions pour se nourrir, se réfugier et se reproduire.
- **Conserver les vieux peuplements à très gros bois.** Ces peuplements participent au bon fonctionnement de l'écosystème. C'est le stade final de la dynamique d'un cycle forestier. Ils abritent une multitude d'espèces particulières comme les espèces xylophages (= espèces qui consomment du bois) qui se développent sur les vieux arbres. Ces espèces sont également présentes dans le bois mort qui doit être conservé.
- **Favoriser la régénération naturelle.** Une régénération naturelle en sous-bois permet de conserver le potentiel génétique et spécifique du peuplement et lui garantit une bonne capacité de survie face aux fortes perturbations ainsi qu'une capacité d'adaptation optimale dans le cadre d'un changement du climat.

- **Préserver les micro-habitats.** Les bois à cavités forment des milieux qui abritent une très grande diversité d'espèces. Ces cavités servent pour la nidification d'oiseaux, pour l'hivernage des chauves-souris forestières, etc. De plus, la présence de lierre et de plantes épiphytes comme les fougères ou les mousses sur les troncs crée des habitats favorables pour certains oiseaux et petits animaux.
- **Favoriser les lisières.** Les lisières bien étagées fournissent des zones privilégiées pour l'alimentation de nombreuses espèces en raison de l'ensoleillement qui favorise une grande diversité biologique.
- **Conserver les milieux qui sont associés à la forêt comme les clairières, plans d'eau, cours d'eau, zones rocheuses et cavités** car ce sont des sources importantes de biodiversité lorsqu'ils sont fonctionnels.

Préconisations lors de l'exploitation et de l'entretien du boisement

- **Préserver la diversité des essences à travers un marquage sélectif.** Lors du marquage d'une coupe en éclaircie sélective, il faut préserver la diversité des essences. Il faut donc garder certaines essences minoritaires au détriment parfois d'un arbre d'une essence objective (= essence prioritaire pour la production de bois). Un arbre minoritaire peut être conservé en tant que semencier. La conservation des arbres à micro-habitats peut concerner uniquement les gros individus qui n'ont pas de valeur économique. Les arbres et arbustes fruitiers seront conservés.
- **Travailler arbre par arbre ou par bouquets** pour favoriser la régénération naturelle
- **Eviter le passage d'engins lourds quand le sol est détrempé.**
- **Créer un cloisonnement d'exploitation** pour le débardage afin de préserver la végétation arbustive et herbacée. L'abandon sur place des rémanents est préférable à leur incinération ou leur exploitation. Il faut **respecter la période de reproduction de la faune** et proscrire toute intervention au printemps et en été ;
- **Considérer les cycles de vie des espèces.** Il faut réaliser les travaux **à partir du 15 août et avant mars** afin de respecter les périodes de floraison, fructification, mise-bas, éclosion et nidification. Lors des travaux pendant les périodes de froid (automne/hiver) vérifier que les arbres creux ou présentant des cavités n'abritent pas de chauves-souris en hibernation car un réveil leur serait fatal.

FICHE ACTION n°2 : Conversion ou Gestion écologique des plantations de peupliers



Sites concernés

- La peupleraie située au sud-ouest de la commune.

Etat des lieux et menaces

La populiculture en système alluvial peut engendrer une disparition des prairies humides, une uniformisation des peuplements, une diminution de l'hydromorphie voire de l'inondabilité liée au drainage, une destruction de la végétation arborée et arbustive des sous-bois, la déstabilisation des berges des cours d'eau et une détérioration de la qualité de l'eau.

Préconisations

Restaurer un habitat herbacé :

- Avant tous travaux, faire une demande d'autorisation de défrichement à la Direction départementale des territoires (DDT) ;
- Réaliser une coupe à blanc des peupliers, en hiver, en période sèche ;
- Couper les souches au ras du sol ;
- Nettoyer les résidus de coupe ;
- Couper les rejets de souche tous les ans ou favoriser les attaques extérieures (champignons, insectes xylophages) en fendant les souches à l'aide d'une dent Becker montée sur pelle ;
- Si cela est nécessaire, réaliser des aménagements de restauration du fonctionnement hydrologique en créant des barrages ou des seuils dans les fossés qui ne devront plus faire l'objet d'entretien.

Restaurer un boisement humide :

- Maintenir la végétation herbacée et arbustive. Ne pas entretenir le sous-bois ;
- Couper à blanc les peupliers en limitant l'impact sur les strates arbustives et herbacées. Les résidus de coupe seront exportés ;
- Laisser la dynamique forestière spontanée agir en surveillant les éventuels rejets de peupliers qui devront faire l'objet d'une coupe pour permettre aux espèces comme le Frêne commun, l'Aulne glutineux, etc. de se développer.

Conversion de la peupleraie en forêt alluviale

- Conserver les peupliers bien portants pour assurer une ambiance forestière favorable à la croissance des feuillus spontanés ;
- Couper les peupliers dépérissant ;
- Valoriser la strate arbustive en réalisant une éclaircie tous les quatre ans de manière à conserver entre 40 et 50 perches par hectares pour le peuplement définitif tout en favorisant les essences minoritaires ;
- Réaliser quelques trouées en coupant trois ou quatre peupliers ;
- Couper les derniers peupliers environ 45 ans après leur plantation.

Recommandations

- Vérifier que la peupleraie ne soit pas classée EBC (Espace boisé classé) dans les documents d'urbanisme. Si c'est le cas, une demande d'autorisation d'abattage sera nécessaire sauf si le propriétaire privé dispose d'un Plan simple de gestion ;
- Etablir un plan d'abattage et de débardage pour réduire les déplacements sur la zone et aussi éviter le tassement du sol ou de trop grandes perturbations ;
- Utiliser des engins de débardage avec des pneus larges, basses pressions ou des chenilles.

FICHE ACTION n°3 : Gestion des prairies



Les prairies jouent un rôle important pour la biodiversité. Sans entretien, elles se ferment progressivement, colonisées par les arbustes et les arbres pour, à terme, devenir des boisements. Une gestion adaptée aux terrains, contient cette dynamique naturelle et maintient le milieu ouvert, favorisant une faune et une flore diversifiées.

Deux techniques très différentes peuvent être employées : la fauche et/ou le pâturage.

La fauche

- **Fauche d'entretien tous les ans ou tous les deux ans** selon la dynamique de la végétation.
- **À l'automne** lorsque la plupart des espèces auront terminé leur cycle de reproduction.
- **Manuellement** si possible, à l'aide d'une débroussailleuse thermique à fil ou mécaniquement avec du matériel adapté.
- **Exportation des résidus de fauche un à deux jours après la fauche** manuellement ou de façon mécanique.

Il est important de ramasser les résidus de fauche pour éviter l'enrichissement du milieu en matière organique qui conduirait à une modification du cortège floristique et, à terme à une perte de diversité biologique.

- **Ne pas intervenir sur un sol gorgé d'eau** avec des engins. Si la prairie est humide toute l'année, une intervention manuelle est nécessaire.

Le pâturage

Le pâturage extensif est un pâturage de plein air, avec une faible charge en animaux de préférence rustiques et nécessitant peu de soins. Les herbivores qui broutent et piétinent contribuent à contenir et à garder le milieu ouvert, et favorisent une richesse floristique et faunistique en créant une mosaïque d'habitats.

Il est primordial de bien calculer la juste pression de pâturage permettant d'atteindre les objectifs de gestion tout en évitant un surpâturage. Cela implique de bien choisir l'espèce, la race et le nombre de bêtes en fonction des caractéristiques de la prairie et des objectifs recherchés.

Ce choix s'effectue à partir de l'Unité Gros Bétail (UGB). Cette unité est employée pour comparer des effectifs d'animaux d'espèces ou de catégories différentes en se basant sur leurs besoins alimentaires.

Les valeurs de référence les plus fréquemment utilisées sont :

- Pour les terrains secs et peu humides : 0.5 UGB/ha/an
- Pour les terrains humides, sensibles au piétinement : 0.25 UGB/ha/an

Animaux	UGB
Bovins de plus de 2 ans	1 UGB
Bovins de moins de 6 mois	0.4 UGB
Bovins de 6 mois à 2 ans	0.6 UGB
Equins de plus de 6 mois	1 UGB
Ovins	0.15 UGB
Caprins	0.15 UGB

FICHE ACTION n°4 : Gestion des friches



Les friches peuvent être des zones de refuge, d'alimentation et de reproduction pour les espèces sauvages, oiseaux et insectes notamment.

Menaces

Sans entretien, ces zones ouvertes sont progressivement colonisées par les arbustes et arbres et finissent par se refermer en boisements. D'un point de vue strictement écologique, les zones ouvertes comme les friches ne sont pas plus intéressantes que les boisements mais elles sont moins fréquentes dans notre département. Il en est de même pour le cortège d'espèces qu'elles accueillent.

Préconisations de gestion

LA TAILLE

- **Conservation** des arbustes adultes et ronciers
- **Taille annuelle ou bisannuelle**, de préférence manuelle, pour limiter leur développement

LE DÉBROUSSAILLAGE

- **Débroussailler/faucher tous les un ou deux ans** selon le développement de la végétation
- **Couper les rejets d'arbres et d'arbustes**
- **Exporter les produits de coupe**

TOUTES CES OPERATIONS DOIVENT SE FAIRE À L'AUTOMNE, lorsque la plupart des espèces auront terminé leur cycle de reproduction.

LES FRICHES CALCICOLES présentes sur la commune doivent être débroussaillées, elles abritent potentiellement des espèces d'intérêt. Un entretien par fauche annuelle où pâturage permettra de conserver ces espaces ouverts.

FICHE ACTION n°5 : Gestion d'une mare



Une mare est une petite étendue d'eau stagnante, de 5000 m² maximum, et d'une profondeur ne dépassant pas deux mètres.

Elle est alimentée par les pluies, les eaux de ruissellement, les remontées de nappes phréatiques ou de manière artificielle (fossés ...). Les niveaux d'eau sont ainsi fortement dépendants des conditions météorologiques. Certaines mares peuvent s'assécher périodiquement, elles sont dites temporaires.

Ces micros zones humides sont de véritables réservoirs de biodiversité : libellules, amphibiens, oiseaux, plantes aquatiques etc...

Menaces

C'est un milieu dynamique qui tend naturellement à se combler. Il est donc indispensable de mettre en œuvre une gestion adaptée afin de le conserver et favoriser les espèces qui en dépendent.

Sites concernés

- les deux mares communales aux Gâtines rouges
- toute autre mare privée sur la commune

Préconisations de gestion

- **Ecrémage** si la mare est envahie de lentilles d'eau : ramasser les végétaux non enracinés et flottants présents à la surface de l'eau avec une épuisette et exportation des résidus. **UNIQUEMENT** si les lentilles d'eau sont en très grand nombre, recouvrant la quasi-totalité de la surface et empêchant la lumière de passer en profondeur.
- **Surveiller / Réduire les apports organiques en amont.** En général, une grande concentration de lentilles d'eau indique une eau trop riche en éléments nutritifs, comme les nitrates par exemple.
- **Faucardage des grandes hélophytes** (roseaux, massettes, etc.) si celles-ci sont très présentes, laissant peu de place aux autres végétaux et à l'eau libre : couper la partie aérienne de la tige au niveau de la surface de l'eau ou juste en dessous et exporter les résidus.
ATTENTION ! Ne pas couper plus des ¾ des végétaux et conserver des zones refuges pour la faune. Le but de cette opération est d'épuiser le rhizome en le privant d'oxygène pour limiter

l'extension de la plante. Afin de réduire la production du nombre de tiges et épuiser les rhizomes, le faucardage doit se faire en fin d'été, août ou septembre.

Préconisations de restauration

- **Remise en lumière** si les arbres / arbustes présents font beaucoup d'ombrage, empêchant la végétation typique (aquatique et rivulaire) de ces milieux de se développer et apportant des feuilles et branches mortes qui précipiteront le comblement de la mare : **débroussailler les berges et abattre les arbres et arbustes trop près des rives**. Quelques arbres et arbustes pourront être laissés sur une portion des berges (de préférence sur la berge exposée au nord). Une partie des produits de coupe pourra être conservée et disposée en tas à proximité de la mare afin de servir d'abris pour la faune et notamment pour les amphibiens en hiver. Le reste des produits de coupe sera exporté.
La remise en lumière de la mare se fera à l'automne (septembre à novembre). Pour garantir la pérennité de cette opération, un débroussaillage régulier des berges, tous les trois à cinq ans, devra être réalisé.
- **Curage** en cas d'accumulation importante de vase au fond de la mare pouvant conduire au comblement : évacuer une partie de la vase à l'automne avec exportation si cela s'avère nécessaire. **ATTENTION !** pas plus d'un tiers de la mare chaque année. Cette opération permet de retrouver le caractère pionnier de la mare.
- **Reprofilage en pentes douces des berges** si elles sont abruptes : pas plus de 30° au maximum, en priorité sur berges exposées au sud, à l'automne. S'il n'y a pas suffisamment de place, réaliser des paliers ou une plage (voir schéma ci-dessous).
Ceci permettra le développement de la végétation des bords des eaux (joncs, iris, etc.) et faciliteront l'accès à la mare, notamment aux amphibiens en période de reproduction.
L'ensoleillement permettra à la végétation de rapidement se développer.



Reprofilage des berges, SNPN 2015 d'après ONF 2006

FICHE ACTION n°6 : Plantation et Entretien des haies

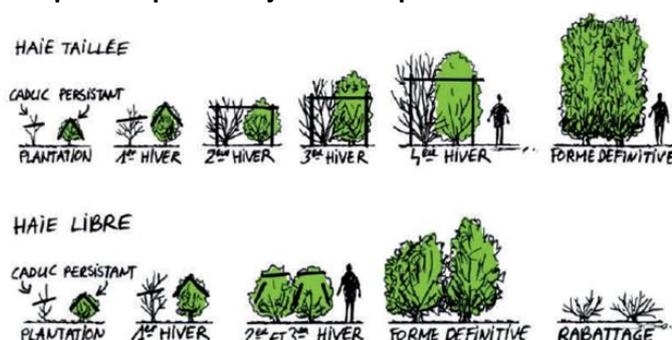
Il existe deux grands types de haies : les haies taillées, entretenues régulièrement dont la hauteur et la largeur sont maîtrisées et les haies libres d'aspect plus sauvage comme les haies bocagères.

Sites concernés

Quelques haies ou fourrés linéaires sont présents autour des champs cultivés, prairies et pâtures. Structurés en pas japonais, ils présentent avec les prairies, pâtures et jachères plusieurs intérêts. En contexte agricole comme ici, ce sont les seules zones susceptibles de servir de refuges et de corridors de déplacements d'un refuge à un autre pour les espèces (pour la faune notamment). Les haies appartiennent à ce que l'on appelle la Trame Verte et doivent être préservées.

Préconisations d'entretien et de taille

- Les premières années, **ne pas entretenir entre les plants** pour laisser se développer une végétation protégeant les jeunes plants et les arbustes naturels et spontanés adaptés au milieu.
- Pour **éviter le drageonnement**, passer tous les trois ans avec un **soc de charrue à proximité de la haie (50 cm)** pour couper les racines se développant.
- Pour une haie taillée, à partir du second hiver et jusqu'à l'obtention de la forme souhaitée, **rabattre les végétaux d'un tiers** pour augmenter la densité à la base. Une fois la forme souhaitée obtenue, **tailler les pousses de printemps début juin et les pousses d'août début octobre** pour épaissir la haie.
- Pour une haie libre, **les méthodes de taille sont identiques à la haie taillée**. Toutefois, à sa taille adulte la haie présentera des végétaux aux ports différents qu'il faudra respecter pour conserver l'aspect sauvage.



Source : Guide de gestion écologique des espaces collectifs publics et privés, Natureparif, 2016

Préconisations pour la plantation

- Choisir des **essences locales**. Il existe désormais un label permettant de garantir l'origine locale d'un plant, le label « Végétal local ».
 - Quelques essences locales adaptées pour les haies : Charme (*Carpinus betulus*), Noisetier (*Corylus avellana*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Troène (*Ligustrum vulgare*).
- **Mélanger les espèces**. Des haies multi spécifiques seront plus accueillantes pour la faune.
- Lors de la plantation, **disposer les plants de manière à ce que les différentes essences soient réparties en mélange**.
- **Mettre en place un paillage** plutôt qu'une bâche plastique pour protéger les jeunes plants.

FICHE ACTION n°7 : Gestion des chemins ruraux enherbés



Les chemins ruraux appartiennent aux communes (mais non classés voies communales (Art L161-1 du Code rural)) et sont affectés à l'usage du public. Du domaine privé de la commune, leur entretien n'est pas obligatoire pour les communes.

Ces chemins ruraux et les **chemins enherbés de manière générale**, constituent des éléments importants dans la préservation de la biodiversité locale de par :

- La présence d'une bande de roulement et de bermes servant de **refuges** à de nombreuses espèces animales et végétales ;
- Leur rôle de **continuité écologique**.

Préconisations de gestion

Pour concilier l'ensemble des usages et les rôles de continuité écologique et de refuge pour la faune et la flore, un entretien en deux temps est préconisé dans le but de maintenir en permanence une zone non fauchée :

- Faucher la bande de roulement **une fois par an au mois d'avril** afin de faciliter le passage des usagers. En fin de saison, elle constituera un refuge hivernal pour la faune.
- Faucher les bermes **une fois par an au mois de septembre** lorsque la plupart des espèces animales et végétales auront achevé leur cycle de reproduction.
- Faucher à **une hauteur de 15 centimètres** environ pour préserver la petite faune.

Préférer la fauche plutôt que le broyage, moins destructrice pour la faune et la flore, moins consommatrice de carburant.

*Le **Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR)** est un outil départemental offrant notamment des aides pour des aménagements favorables au maintien des continuités et à la mise en valeur du patrimoine local.*

FICHE ACTION n°8 : Gestion des pelouses calcaires



Sites concernés

Les pelouses calcicoles situées au lieu-dit « Vieux-Château ».

Etat des lieux

Ces pelouses accueillent une diversité d'espèces faunistiques et floristiques dont plusieurs espèces patrimoniales comme l'Orchis pyramidal et l'Ophrys bourdon, protégées à l'échelle régionale. Actuellement, ces milieux sont en cours de fermeture sur le territoire communal. Les pelouses calcaires sont dégradées, envahies par le brachypode penné et les arbustes. Cette dynamique de fermeture entraîne une disparition des espèces floristiques caractéristiques et patrimoniales des pelouses calcaires.

Menaces

Les menaces qui pèsent sur la zone sont la fermeture du milieu qui entraîne une perte de biodiversité.

Préconisations pour la gestion des pelouses calcicoles

- Effectuer **un débroussaillage des zones envahies** par les arbustes afin de ré-ouvrir certains secteurs.
- Réaliser **une fauche une fois par an**, entre novembre et février. Si le brachypode penné est dominant, la fauche se fera au début de l'été afin de l'épuiser. Une fois que le brachypode penné sera moins présent, la fauche se fera à l'automne.
- Les résidus de fauche seront exportés, si possible deux à trois jours après la fauche, dans un site de compostage pour ne pas enrichir le milieu en matière organique.
- La fauche se fera d'ouest en est (des habitations vers les grandes cultures) pour permettre la fuite des animaux.

FICHE ACTION n°9 : Gestion des berges des cours d'eau



Sites concernés

La Vesgre, l'Eure

Menaces

Les cours d'eau et leur ripisylve constituent la Trame Bleue. Ils sont menacés par la destruction physique, le développement d'espèces invasives, la densification de la végétation des berges pouvant amener une fermeture du milieu et des perturbations dans l'écoulement de l'eau. Il

est donc nécessaire de mettre en œuvre une gestion adaptée

Préconisations d'entretien de la végétation des berges

La végétation des berges est une zone de refuge, de nourrissage et de reproduction pour la faune. L'ombre qu'elle procure maintient les eaux fraîches et régule la quantité de lumière en partie à l'origine des phénomènes d'eutrophisation. En retenant la terre, elle évite l'érosion des berges. Elle filtre également les apports sédimentaires et participe à l'élimination des pollutions diffuses.

L'entretien des berges doit se faire uniquement si cela est nécessaire, entre **novembre et mars**, hors période de nidification des oiseaux. Seuls les arbres posant problème feront l'objet d'un entretien.

L'entretien consiste à :

- **Élaguer les branches basses d'un diamètre supérieur à 5 cm**, afin d'empêcher tout obstacle à l'écoulement des eaux et pour procéder à des éclaircies propices à la diversification des plantes.
- **Recéper les arbres vieillissants ou malades.**
- **Abattre les arbres morts pouvant déstabiliser les berges.** Les souches seront conservées pour fixer les berges et les bois évacués.
- **Débroussailler ponctuellement** pour faciliter l'accès aux arbres à entretenir ou au cours d'eau, pour éviter une explosion de végétation difficile à maîtriser par la suite.

Préconisations pour la plantation des berges

- La plantation des berges si nécessaire (par exemple si une partie de la berge est soumise à érosion) doit se faire au **printemps**, afin de limiter les dégâts engendrés par les crues hivernales.
- Planter des **essences locales et adaptées** (aulnes, frênes, hélrophytes, etc.) dont les systèmes racinaires permettent de fixer les berges et d'éviter leur érosion.

- **Favoriser la diversité des essences** pour une meilleure résistance aux maladies.
- **Alterner des zones d'ombres et de lumière** pour répondre aux exigences des différentes espèces présentes.

Préconisations de gestion des embâcles et atterrissements

- Les embâcles sont des accumulations de bois morts ou autres débris flottants. Ce sont des habitats privilégiés pour la faune aquatique. **Seuls les embâcles perturbant la circulation de l'eau doivent être retirés.**
- Les atterrissements sont des dépôts de vase, sable, graviers en bord des berges ou dans le lit. C'est une dynamique naturelle du cours d'eau. Il faut **les conserver s'ils ne gênent pas l'écoulement de l'eau.**

FICHE ACTION n°10 : Gestion des espaces verts publics

Sites concernés

L'ensemble des espaces verts publics de la commune.

Etat des lieux

La biodiversité présente au niveau de ces milieux est limitée. C'est en partie dû à la gestion appliquée (tontes régulières des pelouses) qui engendre la non expression des espèces floristiques.

Menaces

Les menaces qui pèsent sur ces espaces sont multiples : appauvrissement de la biodiversité, développement d'espèces invasives, etc. ...

Préconisations

Mettre en place **une gestion différenciée** au sein de ces espaces. La gestion différenciée est une manière de gérer les espaces verts qui consiste à ne pas appliquer la même intensité, ni la même nature d'entretien en fonction de l'utilisation de l'espace. Elle assure un équilibre entre l'accueil du public, le développement de la biodiversité et la protection des ressources naturelles. La gestion des espaces verts est ainsi réalisée dans un souci écologique engendrant, souvent par ailleurs, des économies.

FICHE ACTION n°11 : Gestion des fruticées



Tous les milieux ouverts sont concernés par l'évolution en fruticée, c'est-à-dire le stade de colonisation par des buissons et des arbustes. Sans intervention, le milieu se ferme complètement et évolue en boisement humide, calcicole, etc. en fonction du type de sol.

Sites concernés

- la fruticée au lieu-dit "Vieux-Château"
- la fruticée avec faciès prairiaux et de jonçaille sur sol argilo-calcaire temporairement très humide

Etat des lieux

La fruticée au lieu-dit "Vieux-Château" s'est développée sur le coteau calcicole, la fermeture et le manque de lumière ne permettant pas à de nombreuses espèces d'intérêt comme les orchidées de s'exprimer.

C'est sur la fruticée avec faciès prairiaux et de jonçaille sur sol argilo-calcaire temporairement très humide que la station de *Dactylorhiza praetermissa*, *Lotus glaber* et *Blackstonia perfoliata* sont présentes. Ces espèces patrimoniales ont des préférences écologiques pour les milieux ouverts.

Menaces

Perte de biodiversité.

Préconisations

Pour les deux secteurs, c'est la réouverture du milieu par débroussaillage qui est préconisée (cf. *fiches action 4 et 8*). Une attention particulière sera portée à la période de débroussaillage au sein de la zone humide. En effet, le passage d'engins lorsque le sol est gorgé d'eau engendrerait un impact irréversible sur le sol et la végétation. Il faudra veiller à intervenir hors période de reproduction et lorsque le sol est sec. S'il est gorgé d'eau toute l'année, une intervention manuelle sera nécessaire.

Ensuite un entretien annuel par fauche ou pâturage sera suffisant (cf. *fiche action 3*).

FICHE ACTION n°12 : L'ancienne pépinière

Ce secteur abrite des arbres plantés, des zones ouvertes et des fruticées. Le sol y est calcaire.

Au niveau des zones ouvertes, des espèces de pelouses sont présentes comme *Anacamptis pyramidalis*. Les secteurs colonisés par des arbustes offrent refuge et nourriture à de nombreux passereaux. Par ailleurs, deux insectes patrimoniaux sont présents sur ce secteur, la Petite tortue et le Caloptène ochracé.

Sites concernés



Etat des lieux

Les arbres présents sont, pour la plupart, plantés. Ils ne présentent pas de valeur patrimoniale.

Les milieux ouverts abritent une faune et une flore patrimoniales. Les fourrés offrent un abri à la faune.

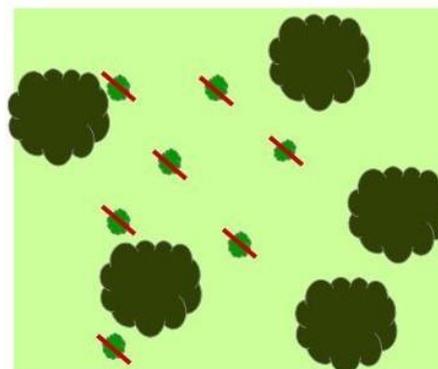
Menaces

Fermeture et perte de biodiversité.

Préconisations

Les arbres peuvent être conservés, mais les rejets doivent être retirés. Les zones ouvertes doivent être entretenues par fauche ou pâturage (cf. fiche action 3) afin de les maintenir ouvertes.

La zone embroussaillée peut être maintenue mais elle doit être contenue afin qu'elle ne s'étende pas (cf. schéma ci-contre).



FICHE ACTION n°13 : Elimination de la Renouée du Japon



Identification

La Renouée du Japon, *Reynoutria japonica*, est une plante vivace à rhizomes, formant des fourrés denses pouvant atteindre 3 à 4 mètres de haut. Ses tiges sont creuses, cassantes et tachetées de rouge. Les feuilles en forme de cœur portent de minuscules grappes de fleurs blanches. Elle colonise les milieux perturbés, frais et ensoleillés : remblais, voies de communication, friches, bords de mares, fossés... Sa germination est stimulée par la présence d'aluminium et de métaux lourds (plomb, cadmium, etc. ...)

Sites concernés : Quelques stations sur les bords de la Vesgre, en bord de route et dans les boisements des Gâtines rouges.

Menaces

Cette plante a une grande capacité de propagation via ses rhizomes. La principale menace est une prolifération de l'espèce aux dépens des espèces indigènes, ce qui engendre une perte de biodiversité.

Préconisations

L'élimination totale de grandes stations de renouées est souvent très difficile. Il faut donc intervenir dès que la station est connue :

- **Fauches répétées** plusieurs fois par an (plus de 4 fois par an) de la partie aérienne de la plante pour « épuiser » les renouées
- **Séchage et brûlage des résidus de coupe ou exportation en déchetterie**
- **Nettoyage des outils** utilisés pour ne pas transporter des rhizomes
- **Plantation d'espèces locales ligneuses à croissance rapide** (saules et aulnes) pour produire un ombrage défavorable à la repousse de la renouée



(Le séchage ou le brûlage est impératif sinon la renouée se développera dans un autre endroit. En effet un seul petit morceau de rhizome suffit pour que la renouée repousse.)

La période d'intervention commence en Avril/Mai, avec plus de 4 coupes dans l'année jusqu'en Octobre, pendant 2 à 7 ans en fonction de la vigueur des plants présents.

À NE PAS FAIRE

- **L'arrachage est inutile** car les rhizomes sont longs, profonds et traçants. L'arrachage crée des fragments augmentant la propagation des renouées.
- Les traitements chimiques sont totalement inefficaces et interdits en zones humides. **Traiter la renouée aux herbicides** la fait encore plus proliférer!

FICHE ACTION n°14 : Elimination du Robinier faux-acacia



Identification

Le robinier faux-acacia, *Robinia pseudoacacia*, est un arbre portant des rameaux épineux et pouvant atteindre 30 mètres de hauteur. L'écorce est crevassée, les feuilles sont composées et les fleurs sont des grappes blanches et parfumées.

Il affectionne les milieux ensoleillés et secs : zones urbaines, pelouses, lisières forestières et clairières. Pionnier, il est capable de coloniser des milieux pauvres. Il se propage, essentiellement par drageonnement ou rejet de souche, ce qui lui permet de s'étendre rapidement sur une zone.

Sites concernés : En bord de route

Menace

La prolifération de l'espèce au détriment d'espèces indigènes qui, à terme, risque d'engendrer une perte de biodiversité.

Préconisations

Une intervention rapide sur les milieux encore peu colonisés par le robinier permet de limiter l'énergie et les ressources financières à mobiliser pour sa gestion. Il est important de se concentrer sur la gestion des foyers de colonisation de l'espèce (milieux ouverts, lisières forestières).

Le robinier est une espèce pionnière qui pousse dans les milieux ensoleillés, la **meilleure manière de le limiter est de créer des zones d'ombre** en favorisant la végétation indigène.

Pour des arbres adultes isolés : le cerclage

- **Réaliser deux entailles circulaires autour du tronc**, distantes de 10 cm et d'une profondeur de plusieurs centimètres. Ces entailles empêchent la circulation de la sève jusqu'aux racines. Peu à peu l'arbre se dessèche et tombe au bout de quelques années
- Entailles à réaliser à hauteur d'Homme, au début de l'automne

(Technique peu coûteuse mais réalisable uniquement dans des lieux peu fréquentés pour éviter tout accident lié à la chute de l'arbre.)

Pour des peuplement importants :

- **coupe des arbres** hors période de floraison, de préférence en hiver.
- **dessouchage et arrachage systématique des rejets**
- **brûlage des résidus de coupe**
- **re-végétalisation** des zones déboisées (impératif pour éviter une réinstallation du robinier)

(Document de référence : Le robinier faux-acacia, Conservatoire Botanique National de Bailleul.)

FICHE ACTION n°15 : Elimination de la Vigne-Vierge

Reconnaître la vigne-vierge commune

La vigne-vierge commune est une liane possédant des feuilles composées de 5 folioles. Elle s'accroche à divers supports à l'aide de vrilles possédant 3 à 5 ramifications. En automne, les feuilles rougissent et les baies bleu sombre attirent les oiseaux qui s'en nourrissent.

Elle apprécie les milieux frais tels que les lisières forestières, les forêts clairsemées et les friches. Sa colonisation est facilitée par les perturbations des milieux naturels causées par les activités humaines.



Sites concernés

Une station avérée a été observée sur les bords de la Vesgre.

État des lieux

La station n'est pas encore trop étendue. La suppression de l'espèce sur le site est encore possible.

Menace

La propagation de l'espèce aux dépens des espèces locales qui à terme risquent de disparaître.

Préconisations

Ce qui est conseillé :

Un **arrachage manuel** de la plante permet de limiter son expansion. Des **fauches répétées** contribuent à affaiblir la plante, mais ne permettent pas de l'éliminer.

Tous les produits issus de l'arrachage et de la fauche doivent être exportés en déchetterie et brûlés.

Ce qui est déconseillé :

La lutte chimique est à proscrire. Elle n'est pas efficace sur le long terme et elle a des effets néfastes sur l'environnement et la santé.

FICHE ACTION n°16 : Régulation des populations de Bernache du canada

Sites concernés

Les étangs

Etat des lieux et menaces

Le Bernache du Canada est une oie originaire d'Amérique du Nord. Elle a été introduite à des fins ornementales et cynégétiques au XXème siècle. Elle pose des problèmes sanitaires (elle souille les végétations rases avec ses fientes, elle eutrophise les eaux favorisant la transmission de certaines maladies à l'homme) et occasionne un impact négatif sur la faune et la flore locale.



Préconisations

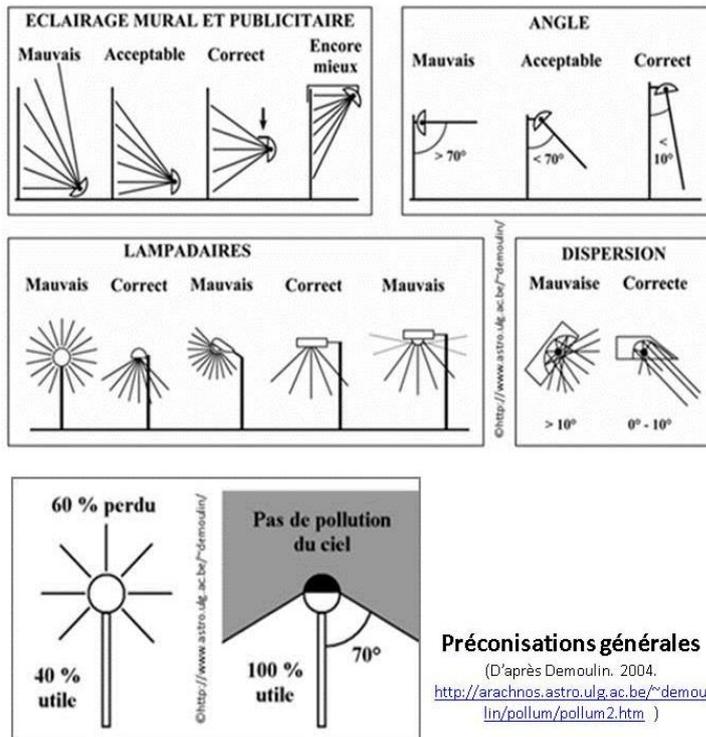
Cette espèce est classée nuisible et chassable sur l'ensemble de la France.

Les actions de battues, de capture au filet (pendant la mue post-nuptiale) et de tirs de l'espèce (adultes et sub-adultes) sont possibles toute l'année.

La stérilisation des œufs au printemps est une mesure d'accompagnement du premier dispositif indispensable sur les sites majeurs de reproduction et sur tous les sites protégés.

FICHE ACTION n°17 : Quelques astuces pour favoriser la biodiversité et préserver l'environnement dans les espaces publics

◆ Réduire la pollution lumineuse



L'éclairage a un impact non négligeable sur la faune sauvage. Il affecte les parcours migratoires, engendre des dérèglements des rythmes biologiques chez les oiseaux, et accroît la mortalité de ces animaux ainsi que celle des insectes qui viennent se tuer directement sur les lampes ou s'épuisent à tourner à proximité du lampadaire sans jamais pouvoir retrouver leurs habitats. L'éclairage des lieux publics impacte également la perception du paysage, notamment celle du ciel nocturne. Il a de surcroît un coût qu'il est possible de diminuer en éclairant à bon escient.

Préconisations générales

(D'après Demoulin, 2004.
<http://arachnos.astro.ulg.ac.be/~demoulin/pollum/pollum2.htm>)

Quelques solutions pour réduire la pollution lumineuse :

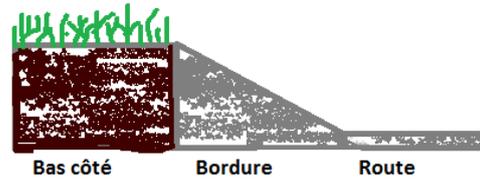
- **Identifier les réels besoins**, selon les lieux. Il a été montré que l'éclairage des lieux publics entre minuit et 5h du matin était peu nécessaire. Pour des raisons de sécurité, laisser allumé aux niveaux des carrefours et des passages piétons toute la nuit ;
- Remplacer les lampadaires qui ne sont pas indispensables par des **dispositifs réfléchissants** ;
- **Réduire l'éclairage des bâtiments publics** ;
- Utiliser des **ampoules à sodium basse pression**.

Pour une meilleure acceptation par la population, la diminution de la durée de l'éclairage peut se faire progressivement, par étapes et périodes tests, sans oublier d'expliquer aux habitants qu'il est possible d'adapter l'éclairage aux besoins réels.

REMARQUE : depuis le 1^{er} juillet 2013, l'éclairage des façades doit être éteint au plus tard à 1 heure du matin et ne doit pas être allumé avant le coucher du soleil (Arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie).

◆ Faciliter l'installation de la petite faune sur la chaussée

Les **bordures à parois verticales et lisses** d'une hauteur supérieure à 5 cm (bordures, caniveaux,...) peuvent constituer des barrières difficilement franchissables pour certains petits animaux terrestres (amphibiens, carabes, orvets, musaraignes...). L'espace vital de ces espèces est fréquemment restreint et morcelé à cause de ces bordures. Pour éviter cela il convient d'utiliser des éléments de transition plans ou faiblement inclinés entre les voiries et leurs abords.



◆ Faciliter l'installation de la petite faune à travers les clôtures



Les **clôtures** à maillage fin contribuent à limiter les déplacements et à réduire l'espace vital de nombreux animaux. Ils constituent des obstacles difficilement franchissables, voire insurmontables. C'est le cas notamment pour les hérissons. Parfois choisir un maillage de clôture plus large ou des ouvertures à intervalles réguliers pour les clôtures existantes suffit à éviter ce problème.

◆ Faciliter l'installation de la petite faune dans les aménagements urbains

Des **murs ou murets** sont parfois présents au sein des entreprises (décoratifs, protecteurs autour des stocks...). Constitués de manière "classique" (en parpaing et béton), ils sont stériles pour la faune et la flore. On peut cependant construire ces murs différemment avec des matériaux naturels (pierres) sans cimentage (joints meubles ou absence de joints). Ils permettent l'installation d'une flore spécifique (fougères, orpins...) de divers invertébrés (araignées, abeilles, fourmis...) et de reptiles (orvets, lézards...).



◆ Semer une prairie fleurie



C'est un excellent mode de fleurissement alternatif. Il faut cependant veiller à ce que le mélange de fleurs soit indigène afin que l'intérêt de telles zones soit double, esthétiquement et écologiquement. En effet, les espèces indigènes constituent des habitats, des sources de nourriture et des refuges pour la faune, en particulier les insectes, alors que les espèces horticoles ne présentent pas ou peu d'intérêt pour l'entomofaune locale.

Le coût de l'installation d'une prairie fleurie peut être légèrement supérieur à celui d'un gazon mais son entretien est beaucoup moins chronophage et onéreux. Enfin, les zones engazonnées ont un très faible intérêt écologique.

Conseils aux particuliers pour favoriser la biodiversité et préserver l'environnement

❖ **Désherbez à la main ou à l'eau chaude** (notamment l'eau de cuisson des pommes de terre) est tout aussi efficace que les intrants chimiques et surtout moins nocifs pour vous et votre voisinage.

❖ **Récupérez les eaux de pluies**, pour arroser, dans des bacs couverts afin d'éviter la noyade des insectes ou des petits animaux et la prolifération des moustiques.



❖ **Faites votre propre compost** pour avoir du bon terreau maison tout en recyclant vos déchets organiques.

❖ **Ne tondez pas une partie de votre pelouse.** Vous aurez une magnifique prairie fleurie avec marguerites, centaurées, sainfoins qui feront le bonheur de nombreux insectes pollinisateurs.

❖ **Laissez de petites ouvertures dans les clôtures** ou le grillage pour permettre à la petite faune comme le hérisson de circuler sans difficulté entre les jardins.

❖ **Privilégiez les essences locales** plutôt qu'exotiques.

❖ **Installez des nichoirs et/ou mangeoires** pour accueillir les oiseaux du coin. Attention, le diamètre du trou d'envol déterminera l'espèce que vous accueillerez.

❖ **Fabriquez des abris pour accueillir vos alliés du jardinage** comme la coccinelle, le bourdon, l'abeille, le perce-oreille, etc.

❖ **Installez une planchette sous les nids d'hirondelles ou de martinet noir** pour éviter les salissures sur le mur de votre maison.

LEXIQUE

Milieus rudéraux : sites aux sols perturbés, fortement transformés par des activités humaines non ordonnées, tels que décombres, terrains vagues, dépotoirs, friches, etc.

Hydrophyte : plante vivant entièrement ou en grande partie immergée dans l'eau (= plante aquatique).

Mésophile : se dit d'une espèce ou, par extension, d'une communauté végétale ayant des exigences moyennes vis-à-vis de l'humidité du sol, lequel doit être ni trop sec, ni trop humide.

Mésotrophe : se dit d'un milieu moyennement riche en éléments nutritifs, neutre à modérément acide, et permettant une assez bonne activité biologique.

Hélophytes : type biologique des plantes croissant au bord des eaux, avec la souche et les bourgeons d'hiver enfouis dans la vase ou le sable submergé, et à partie supérieure aérienne.

Jonçaille (ou Jonçaille) : formation végétale constituée de jonc (*juncus*)

Nitrophile : se dit d'une plante ou d'une végétation qui préfère nettement les milieux au sol enrichi en nitrates ou en ammonium ; ceux-ci proviennent le plus souvent de la décomposition d'apports organiques liés aux activités humaines (voisinage des habitations, terrains vagues, dépotoirs, reposoirs à bestiaux, etc.)

Ripisylve : éléments arborés localisés sur les rives des cours d'eau, influencée directement par la dynamique fluviale.

Labelle : désigne, dans la fleur des Orchidées, le pétale inférieur, très différent des autres, en raison de sa plus grande taille, sa forme et sa couleur.

Phéromone : Molécule chimique produite par un organisme, qui induit un comportement spécifique chez un autre membre de la même espèce.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

DUGUET R. & MELKI F. – 2003 – *Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg* – Biotope Mèze Collection Parthénope – 480p.

DUPRE R., BOURDIER P., DELAHAYE P., JOLY M., CORDIER J. & MORET J. – 2009 – *Atlas de la flore sauvage du département d'Eure-et-Loir* – Biotope Mèze Collection Parthénope – Muséum national d'Histoire naturelle, Paris – 488p.

FLANDIN, J. & PARISOT, CH. 2016. *Guide de gestion écologique des espaces publics et privés*. Natureparif. 188 p.

GRAND D. & BOUDOT J-P. – 2006 – *Les libellules de France, Belgique et Luxembourg* - Biotope Mèze Collection Parthénope – 480p.

PAQUIN M., ROULOR J. & LEVEQUE P. – 2014 – *Atlas de la biodiversité communale, S'approprier et protéger la biodiversité de son territoire, Guide ABC* – Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie – 80p.

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE. [n.d]. *Pour une meilleure gestion des cours d'eau. Guide du Parc*. Parc naturel régional des Landes de Gascogne. 22 p.

SVENSSON L., GRANT P., ZETTERSTRÔM D. & MULLARNEY K. – PARMENTIER J-L. (traduction française) – 1999 – *Le guide ornitho* – Les guides du naturaliste Delachaux et Niestlé édition – Paris – 399p.

TOLMAN T. & LEWINGTON R. – LERAUT P. (traduction française) – 1997 – *Guide des papillons d'Europe et d'Afrique du Nord* – Les guides du naturaliste Delachaux et Niestlé édition – Paris – 320p.

VACHER J-P. & GENIEZ M. (coords.) – 2010 – *Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse* – Biotope Mèze Collection Parthénope – Muséum national d'Histoire naturelle, Paris – 544p.

VAHRAMEEV P. & NOBILLIAUX S. – 2014 – *Liste des espèces végétales invasives de la région Centre version 2.3* – Conservatoire botanique national du Bassin parisien délégation Centre – 41p

SITES WEB CONSULTÉS

<http://sirff.fne-centrevaldeloire.org>

<http://www.oiseaux.net/oiseaux/>

<http://www.tela-botanica.org/page:eflore>

<https://inpn.mnhn.fr/collTerr/commune/code-sig/INSEEC28023>

<https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR2400552.pdf>

<https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/zniefpdf/240003957.pdf>

ANNEXES

ANNEXE A : LISTE DE L'INVENTAIRE FLORISTIQUE

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Départemental	Protection
<i>Acer campestre</i> L. s. l.	Erable champêtre	CC	
<i>Acer platanoides</i> L.	Erable plane	C	
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Erable sycomore	CC	
<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille	CC	
<i>Aesculus hippocastanum</i> L.	Marronnier commun	!	
<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	Aigremoine eupatoire	CC	
<i>Ajuga reptans</i> L.	Bugle rampante	CC	
<i>Alliaria petiolata</i> (M. Bieb.) Cavara & Grande	Alliaire officinale	CC	
<i>Allium vineale</i> L.	Ail de vignes	CC	
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Aulne glutineux	C	
<i>Alopecurus pratensis</i> L.	Vulpin des prés	C	
<i>Althaea officinalis</i> L.	Guimauve officinale	R	
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) L.C.M. Richard	Orchis pyramidal	AR	Régionale
<i>Anagallis arvensis</i> L.	Mouron rouge	CC	
<i>Anchusa arvensis</i> (L.) M. Bieb.	Buglosse des champs	C	
<i>Anemone sylvestris</i> L.	Anémone des bois	C	
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L.	Flouve odorante	CC	
<i>Anthyllis vulneraria</i> L. s. l.	Anthyllis vulnéraire	AC	
<i>Arctium minus</i> (J. Hill) Bernh.	Petite bardane	C	
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P. Beauv. ex J. & C. Presl subsp. <i>elatius</i>	Fromental élevé	CC	
<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune	CC	
<i>Arum italicum</i> Miller s. l.	Gouet d'Italie	AC	
<i>Arum maculatum</i> L.	Gouet tâcheté	CC	
<i>Asparagus officinalis</i> L.	Asperge officinale	AC	
<i>Asplenium ruta-muraria</i> L.	Doradille rue-de-muraille	C	
<i>Astragalus glycyphyllos</i> L.	Réglisse sauvage	AR	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Départemental	Protection
<i>Avena fatua</i> L. s. l.	Folle-avoine	CC	
<i>Barbarea vulgaris</i> R. Br.	Barbarée commune	C	
<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette	CC	
<i>Berula erecta</i> (Hudson) Coville	Petite berle	AR	
<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Hudson	Chlore perfoliée	AR	Déterminant ZNIEFF
<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P. Beauv. Subsp. <i>Rupestre</i> (Host) Schubler & G. Martens	Brachypode penné	CC	
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Hudson) P. Beauv.	Brachypode des bois	CC	
<i>Briza media</i> L.	Brize intermédiaire	AC	
<i>Bromus hordeaceus</i> L. s. l.	Brome mou	CC	
<i>Bryonia dioica</i> Jacq.	Bryone dioïque	CC	
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull	Callune	C	
<i>Caltha palustris</i> L.	Populage des marais	C	
<i>Calystegia sepium</i> (L.) R. Br.	Liseron des haies	CC	
<i>Campanula rapunculus</i> L.	Campanule raiponce	CC	
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik.	Capselle bourse-à-pasteur	CC	
<i>Cardamine hirsuta</i> L.	Cardamine hérissée	CC	
<i>Cardamine pratensis</i> L.	Cardamine des prés	CC	
<i>Carex acutiformis</i> Ehrh.	Laïche des marais	C	
<i>Carex cuprina</i> (Sandor ex Heuffel) Nendtwich ex A. Kern	Laïche cuivrée	AC	
<i>Carex flacca</i> Schreber	Laïche glauque	CC	
<i>Carex hirta</i> L.	Laïche hérissée	CC	
<i>Carex spicata</i> Hudson	Laïche en épi	C	
<i>Carex sylvatica</i> Hudson	Laïche des bois	CC	
<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme	CC	
<i>Castanea sativa</i> Miller	Châtaignier	CC	
<i>Centaurea cyanus</i> L.	Centaurée bleuet	AR	
<i>Centaurea jacea</i> L.	Centaurée jacée	CC	
<i>Centaurea scabiosa</i> L.	Centaurée scabieuse	C	
<i>Centaureum erythraea</i> Rafn. subsp. <i>erythraea</i>	Erythrée petite-centaurée	CC	
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg. subsp. <i>vulgare</i> (Hartm.) Greuter & Burdet	Céraiste commun	CC	
<i>Chaerophyllum temulum</i> L.	Cerfeuil penché	CC	
<i>Chelidonium majus</i> L.	Chélidoine	CC	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Départemental	Protection
<i>Cichorium intybus</i> L.	Chicorée sauvage	AC	
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop. s. l.	Cirse des champs	CC	
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Cirse commune	CC	
<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite des haies	C	
<i>Convallaria majalis</i> L. var. <i>majalis</i>	Muguet	AC	
<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs	CC	
<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronq.	Vergerette du Canada	CC	
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin	CC	
<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier	CC	
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine à un style	CC	
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link subsp. <i>scoparius</i>	Genêt à balai	CC	
<i>Dactylis glomerata</i> L. subsp. <i>glomerata</i>	Dactyle aggloméré	CC	
<i>Dactylorhiza praetermissa</i> (Druce) Soó	Orchis négligé	R	Déterminant ZNIEFF
<i>Daucus carota</i> L.	Carotte	CC	
<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cabaret des oiseaux	CC	
<i>Doronicum pardalianches</i> L.	Doronic à feuilles cordées	MAD	
<i>Epilobium hirsutum</i> L.	Epilobe hérissé	CC	
<i>Epilobium tetragonum</i> L. subsp. <i>tetragonum</i>	Epilobe à tige carrée	CC	
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz	Epipactis à large feuilles	C	
<i>Equisetum arvense</i> L.	Prêle des champs	CC	
<i>Erica cinerea</i> L.	Bruyère cendrée	C	
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Pers. subsp. <i>annuus</i>	Erigéron annuel	RR	
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hérit.	Bec-de-cigogne commun	C	
<i>Eryngium campestre</i> L.	Panicaut champêtre	CC	
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire chanvrine	CC	
<i>Euphorbia amygdaloides</i> L.	Euphorbe des bois	C	
<i>Euphorbia cyparissias</i> L.	Euphorbe petit-cyprès	AC	
<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) A. Löve s. l.	Renouée faux-liseron	CC	
<i>Festuca arundinacea</i> Schreber subsp. <i>arundinacea</i>	Fétuque roseau	C	
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim. var. <i>ulmaria</i>	Reine-des-prés	C	
<i>Fragaria vesca</i> L.	Fraisier des bois	CC	
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne commun	CC	
<i>Fumaria officinalis</i> L. subsp. <i>officinalis</i>	Fumeterre officinale	C	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Départemental	Protection
<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron	CC	
<i>Galium mollugo</i> L. subsp. <i>erectum</i> Syme	Caille-lait blanc	CC	
<i>Galium verum</i> L.	Gaillet jaune	C	
<i>Genista tinctoria</i> L.	Genêt des teinturiers	AC	
<i>Geranium columbinum</i> L.	Géranium colombin	CC	
<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium découpé	CC	
<i>Geranium molle</i> L.	Géranium mou	CC	
<i>Geranium robertianum</i> L. subsp. <i>robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert	CC	
<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune	CC	
<i>Glechoma hederacea</i> L.	Lierre terrestre	CC	
<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R. Br. in Aiton fil.	Orchis moucheron	AR	Déterminant ZNIEFF
<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grimpant	CC	
<i>Helianthemum apenninum</i> (L.) Miller	Hélianthème blanc	AR	Déterminant ZNIEFF
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Miller	Hélianthème jaune	AC	
<i>Helleborus foetidus</i> L.	Hellébore fétide	AC	
<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce des prés	CC	
<i>Hieracium pilosella</i> L.	Epervière piloselle	CC	
<i>Hieracium umbellatum</i> L. aggr.	Epervière en ombelle (aggr.)	C	
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Sprengel	Orchis bouc	C	
<i>Hippocrepis comosa</i> L.	Hippocrépide en ombelle	AC	
<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse	CC	
<i>Hordeum murinum</i> L. s. l.	Orge queue-de-rat	C	
<i>Humulus lupulus</i> L.	Houblon	C	
<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm. subsp. <i>non-scripta</i>	Jacinthe des bois	CC	
<i>Hypericum perforatum</i> L. subsp. <i>perforatum</i>	Millepertuis perforé	CC	
<i>Hypochaeris radicata</i> L. s. l.	Porcelle enracinée	CC	
<i>Ilex aquifolium</i> L.	Houx	CC	
<i>Impatiens parviflora</i> DC.	Impatience à petites fleurs	!	
<i>Iris foetidissima</i> L.	Iris fétide	C	
<i>Iris pseudacorus</i> L.	Iris jaune	CC	
<i>Juglans regia</i> L.	Noyer	!	
<i>Juncus acutiflorus</i> Enrh. ex Hoffm.	Jonc à tépales aigus	AC	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Départemental	Protection
<i>Juncus conglomeratus</i> L.	Jonc aggloméré	C	
<i>Juncus inflexus</i> L.	Jonc glauque	CC	
<i>Juncus tenuis</i> Willd.	Jonc grêle	C	
<i>Juniperus communis</i> L.	Genévrier commun	AC	
<i>Kickxia spuria</i> (L.) Dumort.	Linaire bâtarde	C	
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult.	Knautie des champs	CC	
<i>Laburnum anagyroides</i> Medik.	Cytise faux-ébénier	AC	
<i>Lactuca serriola</i> L.	Laitue scariole	CC	
<i>Lactuca virosa</i> L.	Laitue vireuse	AC	
<i>Lamium album</i> L.	Lamier blanc	CC	
<i>Lamium galeobdolon</i> (L.) L. subsp. <i>Argentatum</i> (Smejkal) J.Duvign., 1987	Lamier jaune à feuilles argentées		
<i>Lamium purpureum</i> L.	Lamier pourpre	CC	
<i>Lapsana communis</i> L.	Lapsane commune	CC	
<i>Lathyrus aphaca</i> L.	Gesse aphyllé	AR	
<i>Lathyrus latifolius</i> L.	Gesse à larges feuilles	AR	
<i>Lathyrus pratensis</i> L.	Gesse des prés	C	
<i>Lathyrus tuberosus</i> L.	Gesse tubéreuse	AC	
<i>Lemna</i> sp.	Lentille d'eau		
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun	CC	
<i>Linaria vulgaris</i> Miller	Linaire commune	CC	
<i>Linum catharticum</i> L.	Lin purgatif	C	
<i>Linum tenuifolium</i> L.	Lin à feuilles étroites	AR	
<i>Listera ovata</i> (L.) R. Br.	Listère ovale	C	
<i>Lolium perenne</i> L.	Ray-grass commun	CC	
<i>Lonicera periclymenum</i> L.	Chèvrefeuille des bois	CC	
<i>Lonicera xylosteum</i> L.	Camérisier	AC	
<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé	CC	
<i>Lotus glaber</i> Miller	Lotier à feuilles ténues	R	
<i>Luzula campestris</i> (Ehrh.) Lej.	Luzule champêtre	C	
<i>Lycopus europaeus</i> L.	Lycophe d'Europe	CC	
<i>Lythrum salicaria</i> L.	Salicaire commune	C	
<i>Malva moschata</i> L.	Mauve musquée	C	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Départemental	Protection
<i>Malva neglecta</i> Wallr.	Mauve à feuilles rondes	CC	
<i>Matricaria discoidea</i> DC.	Matricaire discoïde	CC	
<i>Matricaria perforata</i> Mérat	Matricaire inodore	CC	
<i>Matricaria recutita</i> L.	Matricaire camomille	CC	
<i>Medicago arabica</i> (L.) Hudson	Luzerne tachée	C	
<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline	CC	
<i>Medicago sativa</i> L. subsp. <i>Sativa</i>	Luzerne cultivée	AC	
<i>Melampyrum arvense</i> L.	Mélampyre des champs	AC	
<i>Melampyrum pratense</i> L.	Mélampyre des prés	C	
<i>Melilotus albus</i> Medik.	Mélicot blanc	AR	
<i>Mentha arvensis</i> L.	Menthe des champs	AC	
<i>Mentha spicata</i> L. s. l.	Menthe en épi	!	
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh.	Menthe à feuilles rondes	C	
<i>Mercurialis perennis</i> L.	Mercuriale vivace	C	
<i>Muscari neglectum</i> Guss. ex Ten.	Muscari à grappe	AR	
<i>Myosotis arvensis</i> Hill s. l.	Myosotis des champs	CC	
<i>Myosotis sylvatica</i> Hoffm	Myosotis des bois	!	
<i>Nymphaea alba</i> L.	Nénuphar blanc	R	
<i>Odontites vernus</i> (Bellardi) Dumort.	Odontite rouge	C	
<i>Ononis spinosa</i> L. subsp. <i>maritima</i> (Dumort.ex Piré) P.Fourn. Var <i>procurrens</i> (Wallr.) Burnat	Bugrane épineuse	CC	
<i>Ophrys apifera</i> Hudson subsp. <i>apifera</i>	Ophrys abeille	AC	
<i>Ophrys fuciflora</i> (F.W. Schmidt) Moench	Ophrys frelon	AR	Régionale
<i>Orchis purpurea</i> Hudson	Orchis pourpre	AC	
<i>Origanum vulgare</i> L.	Origan commun	C	
<i>Ornithogalum pyrenaicum</i> L.	Ornithogale des Pyrénées	AC	
<i>Orobanche amethystea</i> Thuill.	Orobanche améthyste	AR	
<i>Orobanche gracilis</i> Sm. var. <i>gracilis</i>	Orobanche sanglante	AR	Déterminant ZNIEFF
<i>Papaver rhoeas</i> L.	Grand coquelicot	CC	
<i>Parthenocissus inserta</i> (A. Kerner) Fritsch	Vigne vierge commune	!	
<i>Phalaris arundinacea</i> L.	Baldingère faux-roseau	CC	
<i>Phleum pratense</i> L. subsp. <i>pratense</i>	Fléole des prés	CC	
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steudel	Roseau commun	C	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Départemental	Protection
<i>Picris hieracioides</i> L.	Picris fausse-épervière	CC	
<i>Plantago coronopus</i> L.	Plantain corne-de-cerf	AC	
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	CC	
<i>Plantago major</i> L.	Plantain à larges feuilles	CC	
<i>Plantago media</i> L.	Plantain moyen	C	
<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Reichenb.	Orchis des montagnes	C	
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All.	Sceau-de-Salomon multiflore	CC	
<i>Polygonum aviculare</i> L. subsp. <i>aviculare</i>	Renouée des oiseaux	CC	
<i>Polygonum persicaria</i> L.	Renouée persicaire	CC	
<i>Polypodium vulgare</i> L.	Polypode commun	AC	
<i>Populus tremula</i> L.	Peuplier tremble	CC	
<i>Potentilla anserina</i> L.	Potentille des oies	AC	
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante	CC	
<i>Primula veris</i> L.	Primevère officinale	CC	
<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune	CC	
<i>Prunus avium</i> L. var. <i>avium</i>	Merisier	CC	
<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier	CC	
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn	Fougère aigle	C	
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	Pulicaire dysentérique	C	
<i>Quercus petraea</i> (Mattuschka) Liebl.	Chêne sessile	CC	
<i>Ranunculus acris</i> L. subsp. <i>acris</i>	Renoncule âcre	CC	
<i>Ranunculus bulbosus</i> L.	Renoncule bulbeuse	CC	
<i>Ranunculus ficaria</i> L. s. l.	Ficaire fausse-renoncule	CC	
<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante	CC	
<i>Reseda lutea</i> L.	Réséda jaune	CC	
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Renouée du Japon	AC	
<i>Rhamnus cathartica</i> L.	Nerprun purgatif	CC	
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia	CC	
<i>Rorippa palustris</i> (L.) Besser	Rorippe à petites fleurs	AC	
<i>Rosa agrestis</i> Savi	Rosier des haies	AR	Déterminant ZNIEFF
<i>Rosa canina</i> L.	Eglantier commun	CC	
<i>Rubus fruticosus</i> L.	Ronce commune	CC	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Départemental	Protection
<i>Rumex acetosa</i> L.	Oseille des prés	CC	
<i>Rumex crispus</i> L.	Patience crépue	CC	
<i>Rumex obtusifolius</i> L.	Patience à feuilles obtuses	CC	
<i>Salix alba</i> L. subsp. <i>alba</i>	Saule blanc	C	
<i>Salix fragilis</i> L.	Saule fragile	AC	
<i>Salix sepulcralis</i> Simonk.	Saule pleureur	!	
<i>Salvia officinalis</i> L.	Sauge officinale	!	
<i>Salvia pratensis</i> L.	Sauge des prés	AC	
<i>Sambucus ebulus</i> L.	Sureau yéble	AC	
<i>Sambucus nigra</i> L. var. <i>nigra</i>	Sureau noir	CC	
<i>Sanguisorba minor</i> Scop.	Petite pimprenelle	CC	
<i>Sanicula europaea</i> L.	Sanicle d'Europe	AC	
<i>Scabiosa columbaria</i> L.	Scabieuse colombarie	C	
<i>Scrophularia auriculata</i> L.	Scrofulaire aquatique	C	
<i>Sedum acre</i> L.	Orpin âcre	CC	
<i>Senecio jacobaea</i> L.	Séneçon jacobée	CC	
<i>Senecio vulgaris</i> L. subsp. <i>vulgaris</i>	Séneçon commun	CC	
<i>Silaum silaus</i> (L.) Schinz & Thell.	Silaüs des prés	AC	Déterminant ZNIEFF
<i>Silene latifolia</i> Poiret subsp. <i>alba</i> (Miller) Greuter & Burdet	Compagnon blanc	CC	
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke subsp. <i>vulgaris</i>	Silène enflé	C	
<i>Silybum marianum</i> (L.) Gaertner	Chardon-Marie	R	Déterminant ZNIEFF
<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce-amère	CC	
<i>Solidago virgaurea</i> L.	Solidage verge-d'or	C	
<i>Sonchus arvensis</i> L.	Laiteron des champs	C	
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Laiteron épineux	CC	
<i>Sonchus oleraceus</i> L.	Laiteron maraicher	CC	
<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz	Alisier torminal	CC	
<i>Sparganium emersum</i> Rehmman	Rubanier simple	AR	
<i>Stachys officinalis</i> (L.) Trévisan	Epiaire bétoine	C	
<i>Stachys recta</i> L.	Epiaire dressée	AC	
<i>Stachys sylvatica</i> L.	Epiaire des bois	CC	
<i>Stellaria holostea</i> L.	Stellaire holostée	CC	
<i>Symphytum officinale</i> L.	Consoude officinale	CC	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Départemental	Protection
<i>Tamus communis</i> L.	Tamier commun	C	
<i>Tanacetum vulgare</i> L.	Tanaisie commune	C	
<i>Taraxacum</i> gr. <i>officinale</i>	Pissenlit	CC	
<i>Teucrium chamaedrys</i> L.	Germandrée petit-chêne	AC	Déterminant ZNIEFF
<i>Teucrium scorodonia</i> L.	Germandrée scorodoine	CC	
<i>Thlaspi arvense</i> L.	Tabouret des champs	AR	
<i>Thymus praecox</i> Opiz	Serpolet précoce	AC	
<i>Tragopogon pratensis</i> L. subsp. <i>pratensis</i>	Salsifis des prés	C	
<i>Trifolium dubium</i> Sm.	Tréfle douteux	CC	
<i>Trifolium fragiferum</i> L.	Tréfle fraise	AC	
<i>Trifolium incarnatum</i> L. subsp. <i>incarnatum</i>	Trèfle incarnat	!	
<i>Trifolium pratense</i> L.	Tréfle des prés	CC	
<i>Trifolium repens</i> L.	Tréfle rampant	CC	
<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P. Beauv.	Avoine dorée	AC	
<i>Typha angustifolia</i> L.	Massette à feuilles étroites	R	
<i>Ulex europaeus</i> L.	Ajonc d'Europe	CC	
<i>Ulmus minor</i> Miller s. l.	Orme champêtre s. l.	CC	
<i>Urtica dioica</i> L.	Grande ortie	CC	
<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterrade	Valérianelle potagère	C	
<i>Verbascum densiflorum</i> Bertol.	Molène faux-bouillon-blanc	R	
<i>Verbena officinalis</i> L.	Verveine officinale	CC	
<i>Veronica agrestis</i> L.	Véronique agreste	C	
<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L.	Véronique mouron-d'eau	AC	
<i>Veronica persica</i> Poiret	Véronique de Perse	CC	
<i>Veronica polita</i> Fries	Véronique à feuilles luisantes	C	
<i>Viburnum lantana</i> L.	Viorne mancienne	CC	
<i>Vicia cracca</i> L.	Vesce à épis	C	
<i>Vicia sativa</i> L. subsp. <i>sativa</i>	Vesce cultivée	CC	
<i>Vicia sepium</i> L.	Vesce des haies	C	
<i>Vinca major</i> L.	Grande pervenche	!	
<i>Viola hirta</i> L.	Violette hérissée	C	
<i>Viola riviniana</i> Reichenb. subsp. <i>riviniana</i>	Violette de Rivin	CC	

ANNEXE B : LISTE DE L'INVENTAIRE FAUNISTIQUE (OISEAUX)

Espèce	Nom scientifique	Observations, rareté (liste rouge des oiseaux nicheurs de la région Centre)	Observations, rareté (liste rouge des espèces menacées France métropolitaine)	Niveau de protection	Espèces déterminantes ZNIEFF
ACCENTEUR MOUCHET	<i>Prunella modularis</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégé au niveau national	
ALOUETTE DES CHAMPS	<i>Alauda arvensis</i>	NT : Quasi menacée	NT : Quasi menacée	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II	
BERGERONNETTE DES RUISSEAUX	<i>Motacilla cinerea</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégée au niveau national	
BERGERONNETTE GRISE	<i>Motacilla alba</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégée au niveau national	
BERNACHE DU CANADA					
BONDRÉE APIVORE	<i>Pernis apivorus</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégé au niveau national, Directive « Oiseaux » annexe I	
BRUANT JAUNE	<i>Emberiza citrinella</i>	NT : Quasi menacée	VU : Vulnérable	Protégé au niveau national	
BRUANT PROYER	<i>Miliaria calandra</i>	NT : Quasi menacée	LC : Préoccupation mineure	Protégé au niveau national	
BRUANT ZIZI	<i>Emberiza cirlus</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégé au niveau national	
BUSE VARIABLE	<i>Buteo buteo</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégée au niveau national	
CANARD COLVERT	<i>Anas platyrhynchos</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Chassable (catégorie gibier d'eau) , Directive « Oiseaux » annexes II et III	
CHARDONNERET ÉLÉGANT	<i>Carduelis carduelis</i>	LC : Préoccupation mineure	VU : Vulnérable	Protégé au niveau national	
CHOUETTE HULOTTE	<i>Strix aluco</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégée au niveau national	

Espèce	Nom scientifique	Observations, rareté (liste rouge des oiseaux nicheurs de la région Centre)	Observations, rareté (liste rouge des espèces menacées France métropolitaine)	Niveau de protection	Espèces déterminantes ZNIEFF
CORNEILLE NOIRE	<i>Corvus corone</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Chassable (catégorie oiseaux sédentaires), Directive « Oiseaux » annexe II	
COUCOU GRIS	<i>Cuculus canorus</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégé au niveau national	
CYGNE TUBERCULÉ	<i>Cygnus olor</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégé au niveau national, Directive « Oiseaux » annexe II	
ÉPERVIER D'EUROPE	<i>Accipiter nisus</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégé au niveau national	
ÉTOURNEAU SANSONNET	<i>Sturnus vulgaris</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Chassable et nuisible, Directive « Oiseaux » annexe II	
FAISAN DE COLCHIDE	<i>Phasianus colchicus</i>	NE : Non évalué	LC : Préoccupation mineure	Chassable, Directive « Oiseaux » annexe II et III	
FAUCON CRÉCERELLE	<i>Falco tinnunculus</i>	LC : Préoccupation mineure	VU : Vulnérable	Protégé au niveau national	
FAUVETTE A TÊTE NOIRE	<i>Sylvia atricapilla</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégée au niveau national	
FAUVETTE DES JARDINS	<i>Sylvia borin</i>	LC : Préoccupation mineure	NT : Quasi menacée	Protégée au niveau national	
FAUVETTE GRISETTE	<i>Sylvia communis</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégée au niveau national	
GEAI DES CHÊNES	<i>Garrulus glandarius</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Chassable (catégorie oiseaux sédentaires), Directive « Oiseaux » annexe II	
GOBE-MOUCHE GRIS	<i>Muscicapa striata</i>	LC : Préoccupation mineure	NT : Quasi menacée	Protégé au niveau national	
GRIMPEREAU DES JARDINS	<i>Certhia brachydactyla</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégé au niveau national	

Espèce	<i>Nom scientifique</i>	Observations, rareté (liste rouge des oiseaux nicheurs de la région Centre)	Observations, rareté (liste rouge des espèces menacées France métropolitaine)	Niveau de protection	Espèces déterminantes ZNIEFF
GRIVE DRAINE	<i>Turdus viscivorus</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II	
GRIVE MUSICIENNE	<i>Turdus philomelos</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II	
HERON CENDRÉ	<i>Ardea cinerea</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégé au niveau national	
HIBOU MOYEN DUC	<i>Asio otus</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégé au niveau national	
HIRONDELLE DE FENÊTRE	<i>Delichon urbicum</i>	LC : Préoccupation mineure	NT : Quasi menacée	Protégée au niveau national	
HIRONDELLE RUSTIQUE	<i>Hirundo rustica</i>	LC : Préoccupation mineure	NT : Quasi menacée	Protégée au niveau national	
HYPOLAÏS POLYGLOTTE	<i>Hippolais polyglotta</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégée au niveau national	
LINOTTE MÉLODIEUSE	<i>Carduelis cannabina</i>	NT : Quasi menacée	VU : Vulnérable	Protégée au niveau national	
LORIOT D'EUROPE	<i>Oriolus oriolus</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégé au niveau national	
MARTINET NOIR	<i>Apus apus</i>	LC : Préoccupation mineure	NT : Quasi menacée	Protégé au niveau national	
MERLE NOIR	<i>Turdus merula</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II	
MÉSANGE A LONQUE QUEUE	<i>Aegithalos caudatus</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégée au niveau national	
MÉSANGE BLEUE	<i>Parus caeruleus</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégée au niveau national	

Espèce	Nom scientifique	Observations, rareté (liste rouge des oiseaux nicheurs de la région Centre)	Observations, rareté (liste rouge des espèces menacées France métropolitaine)	Niveau de protection	Espèces déterminantes ZNIEFF
MÉSANGE CHARBONNIÈRE	<i>Parus major</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégée au niveau national	
MÉSANGE NONNETTE	<i>Parus palustris</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégée au niveau national	
MOINEAU DOMESTIQUE	<i>Passer domesticus</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégé au niveau national	Déterminant ZNIEFF – zones de nidification et zones de regroupements hivernaux importants
MOUETTE MÉLANOCÉPHALE	<i>Larus melanocephalus</i>	NT : Quasi menacée	LC : Préoccupation mineure	Protégée au niveau national, Directive « Oiseaux » annexe I	Déterminante ZNIEFF – zone de nidification
OEDICNÈME CRIARD	<i>Burhinus oedicephalus</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégé au niveau national, Directive « Oiseaux » annexe I	
PERDRIX GRISE	<i>Perdix perdix</i>	NT : Quasi menacée	NT : Quasi menacée	Chassable, Directive « Oiseaux » annexes II et III	
PIC NOIR	<i>Dryocopus martius</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégé au niveau national, Directive « Oiseaux » annexe I	
PIC VERT	<i>Picus viridis</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégé au niveau national	
PIE BAVARDE	<i>Pica pica</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Chassable (catégorie oiseaux sédentaires), Directive « Oiseaux » annexe II	
PIE-GRIÈCHE ÉCORCHEUR	<i>Lanius collurio</i>	LC : Préoccupation mineure	NT : Quasi menacée	Protégée au niveau national, Directive « Oiseaux » annexe I	
PIGEON RAMIER	<i>Columba palumbus</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II et III	
PINSON DES ARBRES	<i>Fringilla coelebs</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégé au niveau national	
PIPIT DES ARBRES	<i>Anthus trivialis</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégée au niveau national	

Espèce	Nom scientifique	Observations, rareté (liste rouge des oiseaux nicheurs de la région Centre)	Observations, rareté (liste rouge des espèces menacées France métropolitaine)	Niveau de protection	Espèces déterminantes ZNIEFF
PIPIT FARLOUSE	<i>Anthus pratensis</i>	VU : Vulnérable	VU : Vulnérable	Protégée au niveau national	Déterminante ZNIEFF – zone de nidification
POUILLOT FITIS	<i>Phyloscopus trochilus</i>	NT : Quasi menacée	NT : Quasi menacée	Protégé au niveau national	Déterminant ZNIEFF – zone de nidification
POUILLOT VÉLOCE	<i>Phylloscopus collybita</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégé au niveau national	
POULE D'EAU/GALLINULE POULE-D'EAU	<i>Gallinula chloropus</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Chassable (catégorie gibier d'eau), Directive « Oiseaux » annexe II	
ROITELET HUPPE	<i>Regulus regulus</i>	LC : Préoccupation mineure	NT : Quasi menacée	Protégé au niveau national	
ROITELET TRIPLE BANDEAU	<i>Regulus ignicapilla</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégé au niveau national	
ROSSIGNOL PHILOMÈLE	<i>Luscinia garhynchos</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégé au niveau national	
ROUGE GORGE FAMILIER	<i>Erithacus rubecula</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégé au niveau national	
ROUGEQUEUE NOIR	<i>Phoenicurus ochruros</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégé au niveau national	
ROUSSEROLLE VERDEROLLE	<i>Acrocephalus palustris</i>	CR : En danger critique d'extinction	LC : Préoccupation mineure	Protégé au niveau national	Déterminante ZNIEFF – zone de nidification
SERIN CINI	<i>Serinus serinus</i>	LC : Préoccupation mineure	VU : Vulnérable	Protégé au niveau national	
SITTELE TORCHEPOT	<i>Sitta europaea</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégée au niveau national	
TARIER PÂTRE	<i>Saxicola torquatus</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégé au niveau national	
TARIN DES AULNES	<i>Carduelis spinus</i>		LC : Préoccupation mineure	Protégé au niveau national	

Espèce	Nom scientifique	Observations, rareté (liste rouge des oiseaux nicheurs de la région Centre)	Observations, rareté (liste rouge des espèces menacées France métropolitaine)	Niveau de protection	Espèces déterminantes ZNIEFF
TOURTERELLE DES BOIS	<i>Streptopelia turtur</i>	LC : Préoccupation mineure	VU : Vulnérable	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II	
TROGLODYTE MIGNON	<i>Troglodytes troglodytes</i>	LC : Préoccupation mineure	LC : Préoccupation mineure	Protégé au niveau national	
VERDIER D'EUROPE	<i>Carduelis chloris</i>	LC : Préoccupation mineure	VU : Vulnérable	Protégé au niveau national	

LISTE DE L'INVENTAIRE FAUNISTIQUE (LEPIDOTERES)

Nom Scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Déterminance ZNIEFF
<i>Aglais io</i>	Paon du jour	LC	-	-
<i>Aglais urticae</i>	Petite tortue	LC	NT	-
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	LC	-	-
<i>Apatura iris</i>	Grand mars changeant	LC	-	DZ
<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique	LC	-	-
<i>Boloria dia</i>	Petite violette	LC	-	-
<i>Callophrys rubi</i>	Argus vert	LC	-	-
<i>Coenonympha arcania</i>	Céphale	LC	-	DZ
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Procris	LC	-	-
<i>Colias croceus</i>	Souci	LC	-	-
<i>Colias hyale</i>	Soufré	LC	-	-
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Écaille chinée	LC	-	-
<i>Euthrix potatoria</i>	La buveuse	LC	-	-

Nom Scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Déterminance ZNIEFF
<i>Glaucopsyche alexis</i>	Azuré des cytises	LC	NT	DZ
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	LC	-	-
<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	LC	-	-
<i>Issoria lathonia</i>	Petit nacré	LC	-	-
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	LC	-	-
Macroglossum stellatarum (Linnaeus, 1758)	Moro-sphinx	LC	-	-
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	LC	-	-
<i>Melanargia galathea</i>	Demi Deuil	LC	-	-
<i>Ochlodes venatus</i>	Sylvaine	LC	-	-
<i>Papilio machaon</i>	Machaon	LC	-	-
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	LC	-	-
<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du chou	LC	-	-
<i>Pieris napi</i>	Piérade du navet	LC	-	-
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la rave	LC	-	-
<i>Polygonia C-Album</i>	Robert le diable	LC	-	-
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun	LC	-	-
<i>Pseudopanthera macularia</i>	Panthère	LC	-	-
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	LC	-	-
<i>Vanessa cardui</i>	Belle dame	LC	-	-
Yponomeuta irrorella	Yponomeute du fusain	LC	-	-
<i>Zygaena transalpina</i> (Esper, 1780)	Zygène transalpine (La)	LC	-	-

LISTE DE L'INVENTAIRE FAUNISTIQUE (ODONATES)

Nom scientifique	Nom Vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Déterminance ZNIEFF
<i>Calopteryx splendens</i> (Harris, 1782)	Le Caloptéryx éclatant	LC	LC	-
<i>Calopteryx virgo</i> (Vander Linden, 1825)	Le Calopteryx vierge	LC	LC	-
<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	L'Agrion à larges pattes	LC	LC	-
<i>Coenagrion puella</i> (L., 1758)	L'Agrion jouvencelle	LC	LC	-
<i>Enallagma cyathigerum</i> (Charpentier, 1840)	L'Agrion porte-coupe	LC	LC	-
<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	L'Agrion élégant	LC	LC	-
<i>Pyrhosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)	La petite Nymphé au corps de feu	LC	LC	-
<i>Aeshna cyanea</i> (Müller, 1764)	L'Aeshne bleue	LC	LC	-
<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	L'Anax empereur	LC	LC	-
<i>Anax parthenope</i> (Sélys, 1839)	L'Anax napolitain	LC	NT	-
<i>Gomphus pulchellus</i> Sélys, 1840	Le Gomphe gentil	LC	LC	-
<i>Onychogomphus forcipatus</i> (L., 1758)	Le Gomphe à pinces	LC	LC	-
<i>Libellula fulva</i> (Müller, 1764)	La Libellule fauve	LC	LC	-
<i>Sympetrum sanguineum</i> (Müller, 1764)	Le Sympétrum sanguin	LC	LC	-
<i>Sympetrum striolatum</i> (Charpentier, 1840)	Le Sympétrum strié	LC	LC	-

LISTE DE L'INVENTAIRE FAUNISTIQUE (ORTHOPTERES)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge Europe	Liste rouge région CVL	Déterminance ZNIEFF
Le Caloptène ochracé	<i>Calliptamus barbarus</i>	LC	LC	DZ
Le Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>	LC	LC	-
Le Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>	LC	LC	-
Le Criquet verte-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i>	LC	LC	-
Le Criquet des jachères	<i>Chorthippus mollis</i>	LC	LC	-
Le Criquet opportuniste	<i>Euchorthippus declivus</i>	LC	LC	-
Le Criquet gaulois	<i>Euchorthippus elegantulus</i>	LC	LC	-
Le Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	LC	LC	-
La Mante religieuse	<i>Mantis religiosa</i>	LC	LC	-
L'Oedipode turquoise	<i>Oedipoda caerulescens caerulescens</i>	-	LC	-
Le Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>	LC	LC	-
Le Phanéroptère commun	<i>Phaneroptera falcata</i>	LC	LC	-
La Decticelle chagrinée	<i>Platycleis albopunctata albopunctata</i>	LC	LC	-
La Decticelle carroyée	<i>Tessellana tessellata</i>	LC	LC	-
La Grande sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	LC	LC	-

LISTE DE L'INVENTAIRE FAUNISTIQUE (AMPHIBIENS-REPTILES)

Groupe	Nom Complet	Nom Commun	Liste Rouge Régionale	Réglementations
Reptiles	<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	LC	Convention de Berne An.III Protection Nationale
	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC	Directive Habitats-Faune-Flore An.IV Convention de Berne An.II Protection Nationale
Amphibiens		Grenouille "verte"	LC	Directive Habitats-Faune-Flore An.VI Convention de Berne An.III
	<i>Pelophylax sp.</i>			
	<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	LC	Directive Habitats-Faune-Flore An.IV Convention de Berne An.II Protection Nationale

LISTE DE L'INVENTAIRE FAUNISTIQUE (MAMMIFERES)

Nom complet	Nom commun	Liste Rouge régionale	Réglementations
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen	LC	Convention de Berne An.III Espèce Chassable
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	LC	Convention de Berne An.III Protection Nationale (Arrêté du 23 avril 2007 Art.2)
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	LC	Convention de Berne An.III Espèce Chassable
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	LC	Directive Habitats-Faune-Flore An.IV Convention de Berne An.III Convention de Bonn An.II Convention de Bonn Eurobats An.I Protection Nationale (Arrêté du 23 avril 2007 Art.2)
<i>Cervus elaphus</i>	Cerf élaphe	LC	Convention de Berne An.III Espèce chassable
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	LC	Convention de Berne An.III Espèce chassable

<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	LC	Espèce chassable
------------------------------	-------------------------	----	------------------

LISTE DE L'INVENTAIRE FAUNISTIQUE (AUTRE FAUNE)

Groupe	Nom Complet
Coléoptères	Dendroxena quadrimaculata (Scopoli, 1772)
	Coccinella septempunctata Linnaeus, 1758
Mollusques	Helix pomatia Linnaeus, 1758